



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

# Trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE : Étude des risques dans les sites d'orpillage saharo-sahéliens

Alice Fereday



## Résumé

Ce rapport présente une évaluation des risques d'exploitation et de trafic de main d'œuvre dans les zones aurifères du nord du Niger et du Mali. Il examine les modalités de recrutement et d'emploi, les risques que ceux-ci représentent pour les travailleurs et les facteurs structurels qui contribuent à la vulnérabilité des orpailleurs. Il recense également les principales possibilités qui s'offrent aux décideurs politiques de gérer ces risques tout en reconnaissant le rôle crucial de l'extraction de l'or comme moyen de subsistance et facteur de stabilité des populations locales.

## Recommandations

Soutenir les efforts de formalisation de l'orpaillage de manière à faciliter la pérennité de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) parallèlement à l'exploitation minière industrielle, tout en offrant des garanties aux travailleurs :

- Inclure des normes de travail dans les réglementations minières ;
- Adapter les procédures de formalisation afin de soutenir les orpailleurs indépendants et de limiter les risques de corruption et de clientélisme ;
- Promouvoir le dialogue sur les défis et opportunités de l'EMAPE dans la zone saharo-sahélienne ;
- Investir des ressources dans le déploiement des services publics et de la sécurité dans les zones d'orpaillage.

Soutenir le rôle de la société civile dans la réduction des risques liés à l'EMAPE, parallèlement aux efforts de formalisation à l'échelon national :

- Sensibiliser aux risques liés au trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE ;
- Encourager et encadrer la création de syndicats et de coopératives d'orpailleurs.



**OCWAR-T**

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

## Introduction

Depuis 2013, la découverte de gisements aurifères dans le nord du Sahel et le Sahara central et l'essor subséquent de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) ont entraîné de nouveaux défis et opportunités pour les communautés locales et les autorités locales, nationales et régionales.

Dans un environnement où les moyens de subsistance sont rares, l'orpaillage est une aubaine pour de nombreux jeunes hommes sans emploi ou démunis qui espèrent faire fortune au Niger et au Mali. Néanmoins, l'orpaillage présente également des risques et des difficultés considérables pour les personnes concernées. Un ancien orpailleur a décrit son expérience de recrutement dans l'activité d'orpaillage :

On est arrivés le soir à Djado, ils ont déchargé la voiture et on a préparé à manger. Puis ils ont commencé à parler une autre langue. J'ai entendu dire « ça ça coûte combien ? » j'ai demandé si c'est le matériaux qu'on est en train de vendre ou bien c'est nous ? [...] On m'a répondu « vous êtes vendus, maintenant vous allez aller là où on vous dit d'aller » [...] Quand j'ai compris qu'on a été vendus, j'ai compris que c'était fini<sup>1</sup>.

Bien qu'il ne soit pas représentatif des pratiques systématiques de l'EMAPE, ce témoignage sert d'exemple édifiant de la façon dont les expériences d'orpaillage peuvent mal tourner dans les zones d'orpaillage sahariens. L'évaluation des risques encourus par les orpailleurs et des facteurs qui les rendent vulnérables dans cet environnement est essentielle pour élaborer une approche nuancée de l'EMAPE et s'assurer que son potentiel est exploité conformément aux besoins des orpailleurs eux-mêmes.

L'EMAPE joue désormais un rôle clé dans les économies politiques et dynamiques de stabilité dans la région. Les zones d'orpaillage, dont certains sont devenus des points névralgiques majeurs et des centres logistiques pour les économies illicites<sup>2</sup>, ont attiré un nombre croissant d'acteurs impliqués dans des activités informelles et clandestines. L'isolement géographique et politique de certains sites sahariens et sahéliens qui échappent en grande partie au contrôle des autorités nationales ou dans lesquels la présence de l'État est limitée, et la concentration de travailleurs dans des lieux par ailleurs peu peuplés, ont permis à certains sites de devenir des points de convergence d'une multitude de routes et d'activités criminelles.

De nombreuses zones d'extraction de l'or sont, en outre, situées le long d'itinéraires historiques régionaux du trafic et ont évolué parallèlement – et corrélativement – à diverses économies illicites, telles que le trafic de drogue, le transport illicite de clandestins, le trafic d'armes et le banditisme, certaines d'entre elles étant largement antérieures à la ruée vers l'or<sup>3</sup>.

Toutefois, les champs aurifères sont tout aussi fondamentaux pour les moyens de subsistance et les économies locales et se situent au cœur des dynamiques communautaire et politique aux niveaux local et régional. Ils peuvent servir 'd'éponge' économique, offrant des options de subsistance informelles aux acteurs du Sahara central, les dissuadant d'une éventuelle implication dans des formes de criminalité plus répréhensibles ou violentes. Ce faisant, zones d'orpaillage offrent un certain degré de stabilisation dans les zones plus larges où ils se situent.

Les champs aurifères, dont certains sont devenus des points névralgiques majeurs et des centres logistiques pour les économies illicites, ont attiré un nombre croissant d'acteurs impliqués dans des activités informelles et clandestines



Les recherches existantes ont mis en lumière les liens entre l'orpaillage, les économies illicites et les dynamiques de conflit au Sahel et en Afrique de l'Ouest<sup>4</sup> ainsi que les risques potentiels de traite des êtres humains dans les zones aurifères ouest-africaines. À titre d'exemple, les rapports du Département d'État américain sur la traite des personnes mettent l'accent à plusieurs reprises sur les risques de traite des êtres humains liés à l'extraction de l'or dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, notamment au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal<sup>5</sup>.

Cependant, les recherches spécifiques sur la dynamique de la traite des êtres humains dans les zones d'orpaillage situées dans les zones moins accessibles du nord du Sahel et du Sahara central sont bien plus limitées. En raison de l'éloignement de nombreux sites et de la difficulté d'y mener des recherches de terrain, les preuves des liens existants entre l'orpaillage et la traite des êtres humains dans le nord du Niger et du Mali sont rares.

Des recherches antérieures menées par l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC) au Tchad suggèrent que le manque de réglementation ou le non-respect de la loi dans des champs aurifères comme Kouri Bougoudi, combiné à la position géographique des sites aurifères et à la méconnaissance des conditions de travail des candidats à l'orpaillage, expose de nombreux travailleurs au risque de traite des personnes<sup>6</sup>. Cette situation concerne particulièrement ceux qui voyagent à crédit pour travailler sur les sites d'orpaillage<sup>7</sup>.

Kouri Bougoudi est par ailleurs une plaque tournante importante pour les activités illicites menées entre le Tchad, la Libye et le Niger, à savoir le trafic de drogue et d'armes et le banditisme armé, entraînant par conséquent des niveaux élevés de criminalité et de violence dans cette zone d'orpaillage.

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre s'il existe des dynamiques similaires dans les zones d'orpaillage du nord du Niger et du Mali. Ce rapport évalue en outre les risques de trafic de main d'œuvre pour les orpailleurs adultes sur les sites d'extraction. Bien que cela soit pertinent, le présent rapport ne porte pas sur le trafic sexuel, car les femmes – qui en sont majoritairement les victimes – sont absentes des sites étudiés. Les dynamiques de trafic sexuel sont plus étroitement associées aux villes plus densément peuplées qui desservent les zones d'orpaillage ou dans lesquelles se situent les centres de traitement connexes. Les risques liés au travail des enfants n'ont pas été inclus dans cette recherche, car les définitions internationales du travail des enfants s'appliquent difficilement aux contextes locaux de l'EMAPE, comme cela est indiqué ci-après.

Les mineurs adultes  
courent le risque d'être  
exploités via le trafic de  
main d'œuvre sur le site  
d'extraction



Ce rapport étudie les modalités de recrutement et d'emploi sur les sites aurifères des régions de Gao au Mali (N'Tahaka) et d'Agadez au Niger (Tchibarakaten et Djado), les risques encourus par les orpailleurs et les facteurs structurels contribuant aux dynamiques de trafic de main d'œuvre et à d'autres formes d'exploitation. Le travail de recherche se concentre sur l'orpaillage artisanal, représentant la majeure partie des activités d'extraction de l'or dans les zones cibles. Plutôt que de considérer que les orpailleurs sont intrinsèquement criminels, cette approche se justifie par la prise en compte du fait que la nature principalement informelle de leurs activités – et notamment les défis auxquels ils sont confrontés dans l'accès à la formalisation – les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation.

Cette recherche a donc pour but de fournir une analyse pertinente et opportune des dynamiques de trafic de main d'œuvre sur les sites aurifères du nord du Mali et du Niger et des défis et opportunités qu'elles représentent pour les stratégies de stabilisation dans un contexte régional marqué par la détérioration de la sécurité et l'incertitude politique.

Ce rapport identifie également des opportunités clés permettant aux décideurs politiques de s'engager aux côtés des communautés locales, des autorités nationales et des acteurs régionaux pour répondre aux risques liés à la

traite des êtres humains dans les sites d'orpaillage saharo-sahéliens, tout en tenant compte du rôle crucial de l'orpaillage comme moyen de subsistance et facteur de stabilité aux niveaux local et régional.

## Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur 65 entretiens semi-structurés menés à Tchibarakaten, à Djado, à Agadez et à Niamey, au Niger et à N'Tahaka au Mali en juillet et septembre 2022. Pour des raisons de sécurité et d'accès, le travail sur le terrain a été mené par des chercheurs locaux originaires des régions étudiées. Les entretiens dans les zones d'orpaillage ont ciblé des orpailleurs, des patrons, des détenteurs de permis, des commerçants, des passeurs, des acteurs coutumiers, des militaires et des acteurs sécuritaires, des autorités locales et des acteurs de la société civile.

Le travail sur le terrain  
a été complété par des  
entretiens semi-structurés  
et informels



En raison de la dynamique politique et sécuritaire complexe dans le nord du Mali, le travail sur le terrain s'est limité au site d'orpaillage de N'Tahaka dans la région de Gao. Ces entretiens ont été directement menés par le Bureau d'études sur l'extrémisme violent et les conflits communautaires en Afrique (BSECA) et par un chercheur indépendant. Le BSECA a mené des entretiens téléphoniques à distance avec des orpailleurs et des acteurs sécuritaires à N'Abaw, un autre site d'orpaillage dans la région de Gao, car l'accès au site présentait des risques sécuritaires élevés.

Au Niger, les sites d'orpaillage de Djado et de Tchibarakaten ont été sélectionnés en raison de leur taille et de leur emplacement dans des régions reculées du nord du pays qui sont caractérisées par une présence limitée de l'État et des dynamiques de criminalité organisée bien ancrées. Les entretiens dans le nord du Niger ont été menés par chercheurs nigériens disposant d'une grande expérience et de solides connaissances des enjeux de l'orpaillage dans la région, ainsi que de la capacité d'accéder aux sites et d'atteindre les groupes cibles.

Le travail de terrain a été accompli à Tchibarakaten par Rhoumour Ahmet Tchilouta et à Djado et à Agadez par un chercheur local souhaitant rester anonyme. Cette recherche de terrain s'est heurtée à un certain nombre de contraintes notamment liées à la durée de la mission dans les zones d'orpaillage, ce qui a restreint le nombre de sites auxquels les chercheurs ont eu accès, compte tenu des distances les séparant, et à la réticence de certains interlocuteurs à accepter des entretiens en raison de la nature sensible des questions de recherche.

Les données à Niamey ont par ailleurs été collectées par le Mouvement des jeunes pour le développement et l'éducation citoyenne (MOJEDEC), membre du Réseau ouest-africain de recherche sur le crime organisé dans le cadre du projet Crime organisé : Réponse ouest-africaine au trafic. Des membres du MOJEDEC ont mené des entretiens avec des représentants d'organisations de la société civile, des acteurs institutionnels et des agences administratives et ont pris part à un atelier de validation des données.

Le travail sur le terrain a été complété par des entretiens semi-structurés et informels effectués à distance avec des chercheurs et des experts internationaux ainsi que des professionnels locaux du secteur aurifère.

En outre, ce travail de recherche s'appuie sur une revue documentaire complète, notamment la littérature académique et grise, ainsi que sur les recherches exclusives de la GI-TOC menées depuis 2017 sur les questions d'exploitation de l'or dans la zone saharo-sahélienne. La recherche s'appuie également sur une collecte de données de sources ouvertes et l'analyse des médias en anglais et en français.

Enfin, ce rapport s'appuie sur les analyses et perspectives partagées lors d'un atelier de validation de la recherche, qui s'est tenu à Lagos, au Nigéria, en décembre 2022 et a réuni de nombreux experts locaux, régionaux et internationaux, des chercheurs et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que les chercheurs qui ont effectué le travail de terrain. Cet atelier a permis une évaluation et une discussion autour des résultats préliminaires, pour ainsi repérer les éventuelles lacunes dans la recherche et formuler collectivement des recommandations.

## Évolution de l'orpaillage artisanal et liens avec le crime organisé et la violence au Sahara central

### Contexte régional

Au cours des 10 dernières années, toute la bande saharo-sahélienne a connu une ruée vers l'or inédite. L'orpaillage a véritablement pris de l'ampleur en 2012, avec les premières découvertes au Soudan en 2009, suivies de celles au Tchad entre 2013 et 2016, au Niger et en Algérie en 2014, et au Mali et en Mauritanie en 2016<sup>8</sup>. Les flux transfrontaliers d'orpailleurs, notamment soudanais, tchadiens et burkinabés, dans le nord du Sahel et le Sahara central ont largement contribué à l'essor de l'orpaillage, en fournissant aux sites d'orpaillage un réservoir stable de travailleurs et d'orpailleurs expérimentés<sup>9</sup>.

Étant donné la complexité des défis politiques, économiques et sécuritaires de la région, la découverte de pépites d'or a constitué une importante opportunité de développement. Toutefois, faute d'avoir pu formaliser le secteur de l'orpaillage avec efficacité d'une façon qui bénéficie aux orpailleurs et aux communautés locales, les perspectives permettant au secteur aurifère de jouer pleinement son rôle de moteur économique du développement dans la région ont été réduites.

Au cours de la même période, la progression croissante de l'extrémisme violent dans la région a soulevé des défis sécuritaires et politiques majeurs pour les États sahéliens. Début 2012, le Mali est entré dans une période de crise lorsqu'une coalition de groupes armés rebelles et djihadistes s'est emparée de vastes portions du nord du pays. Bien que les groupes djihadistes aient ensuite été délogés par l'opération Serval menée par l'armée française, les conflits et l'instabilité persistent en raison des difficultés à mettre en œuvre l'accord de paix de 2015, de la concurrence entre les principaux détenteurs de pouvoir et les groupes armés, et d'une montée en puissance de l'extrémisme violent.

Les groupes extrémistes violents se sont également implantés dans les régions avoisinantes du Niger, qui sont devenues des zones de transit de combattants et d'armes entre le Mali et la Libye. Le déclenchement de la guerre civile en Libye à la suite du soulèvement de 2011 a entraîné des défis sécuritaires supplémentaires dans la région du Sahel en raison de la porosité des frontières au sud du pays, ce qui a permis aux combattants et aux armes de s'épandre dans la région sahélo-maghrébine.

Ces dynamiques ont à leur tour façonné une nouvelle ère pour le crime organisé au Sahel, puisqu'elles ont permis aux économies illicites et aux groupes criminels de prospérer et de se diversifier. À la suite des conflits en Libye (2011) et au Mali (2012), les stocks d'armes de l'ancien régime libyen ont proliféré dans les pays

*Vue d'un site  
d'extraction d'or  
dans le champ  
aurifère du Djado,  
Niger, juin 2022*



voisins, alimentant la violence armée dans toute la région et renforçant la capacité opérationnelle des groupes criminels<sup>10</sup>.

Au milieu des années 2010, les efforts militaires et des forces de l'ordre – en particulier l'opération Serval et par la suite l'opération Barkhane lancée en 2014 – ont compromis certaines activités de contrebande et de trafic et en ont contraint le déplacement<sup>11</sup>. Le crime organisé a également été affecté par des développements au niveau local, notamment la montée du banditisme armé qui a perturbé les lucratives filières du trafic de drogue traversant le Mali, le Niger, la Libye et le Tchad, et l'inversion des flux d'armes en raison de la reprise du conflit en Libye en 2014<sup>12</sup>.

Cependant, alors que les dynamiques du crime organisé se sont adaptées à l'évolution des environnements politiques et sécuritaires dans la région, les économies formelles – et parfois informelles – ont eu du mal à subsister.

Dans le nord du Niger, la guerre civile libyenne et l'instabilité subséquente ont réduit les flux commerciaux licites entre Agadez et la Libye, privant la région d'une source de revenus essentielle. La montée de l'insécurité et de l'extrémisme violent a également perturbé le tourisme au Sahara qui, jusqu'en 2007, constituait une source d'emplois cruciale au Niger<sup>13</sup>. Le transport de migrants, toléré par les autorités, constituait une activité majeure pour un grand nombre de chauffeurs de la région d'Agadez. Sa criminalisation en 2015 a exacerbé le taux de chômage et poussé de nombreux anciens chauffeurs à se lancer dans des activités illicites et l'orpaillage artisanal<sup>14</sup>.

Le transport de migrants  
était une activité majeure  
tolérée par les autorités  
pour un grand nombre  
de chauffeurs de la  
région d'Agadez



La production d'uranium au Niger (la cinquième au monde) a été durement touchée par la chute des prix mondiaux après la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011<sup>15</sup>. Le développement de la mine d'Imouraren, propriété du groupe français Orano (ex-Areva), qui devait générer des revenus et des emplois supplémentaires, a été reporté à de nombreuses reprises depuis 2014<sup>16</sup>. Plusieurs mines d'uranium dans la région d'Agadez ont également été fermées depuis 2014, comme celles de Somina (2014) et de Cominak (2021), mettant des centaines de personnes au chômage<sup>17</sup>.

Dans le Mali septentrional, l'instabilité persistante depuis la rébellion de 2012 a été fortement corrélée par les économies illicites et les dynamiques du crime organisé, dont la progression a longtemps été étroitement liée à l'histoire politique du Mali<sup>18</sup>. Malgré l'accord de paix de 2015, la compétition pour l'accès aux principales routes et plaques tournantes du trafic dans le nord du pays a continué à la fois d'alimenter des conflits entre les groupes armés signataires de l'accord et de façonner des alliances entre ces mêmes groupes armés.

Dans le centre du Mali, des groupes djihadistes, tels que Jama'at Nusrat al-Islam wa al-Muslimeen (JNIM) et la Province du Sahel de l'État islamique (EI Sahel), ainsi que des milices d'autodéfense mobilisées contre ces groupes djihadistes depuis 2016, comme Dan Na Ambassadorou, ont également été impliqués dans diverses formes de crime organisé, notamment le trafic d'armes, les rackets de protection et les enlèvements contre rançon<sup>19</sup>.

Cette combinaison d'instabilité, d'armes et de groupes armés a à son tour facilité le développement de nouveaux marchés criminels. Le vol de bétail est devenu un marché criminel majeur dans le nord et le centre du Mali<sup>20</sup>. Outre le fait de porter atteinte aux moyens de subsistance locaux essentiels, le vol de bétail a exacerbé les tensions existantes au sein des communautés et entre elles. Bien qu'une variété d'acteurs, dont des groupes armés et des bandits, se livrent au vol de bétail, les groupes djihadistes ont intentionnellement utilisé cette activité pour exploiter les tensions intercommunautaires à leur avantage stratégique<sup>21</sup>.

Par ailleurs, la variabilité climatique et la sécheresse aiguë ont eu des effets néfastes sur l'agriculture et l'élevage pastoral dans toute la région, provoquant l'affaiblissement d'un autre secteur crucial pour l'emploi<sup>22</sup>.

Le chômage était également persistant parmi la jeunesse. En somme, l'économie régionale faisait face à des défis considérables au moment où la ruée vers l'or a été amorcée.

Dans ce contexte, l'essor de l'exploitation aurifère artisanale au Sahel a contribué à relancer les économies informelles locales, en offrant des opportunités d'activités commerciales auxiliaires formelles autour des sites d'orpaillage et en redéfinissant les dynamiques sociopolitiques. La découverte d'or a entraîné une ruée d'orpailleurs issus de pays sahéliens et subsahariens, à savoir des Nigériens, des Tchadiens, des Nigérians, des Burkinabés, des Maliens et des Soudanais expérimentés dans ce domaine.

Les commerçants se sont aussi rendus sur les sites aurifères pour répondre à la demande croissante de nourriture, d'eau, de carburant, de charbon, d'outils, de véhicules et de matériaux<sup>23</sup>. L'installation de centres de traitement d'or est devenue une autre source décisive de création d'emplois. Parmi les autres activités licites liées aux zones d'orpaillage et aux centres de traitement, se sont développés les restaurants, l'hébergement, les ateliers de mécanique et de réparation, les centres de santé et d'autres services.

L'installation de centres de traitement de l'or est devenue une autre source importante de création d'emplois



Des marchés illicites ont également prospéré, pour répondre dans certaines régions à une demande de médicaments illicites (en particulier le Tramadol), de drogues et d'armes. L'afflux d'une population importante et exclusivement masculine d'orpailleurs a entraîné une demande de prestations sexuelles dans les villes avoisinantes ou abritant des centres de traitement (par exemple Chirfa, Arlit, Tabelot).

Selon le ministère des Mines du Niger, en 2017, le pays comptait plus de 230 sites aurifères, qui employaient plus de 800 000 personnes (11 % de la population active) et contribuaient à soutenir directement ou indirectement près de 20 % de la population nigérienne<sup>24</sup>. L'exploitation aurifère à grande échelle ne représente qu'un très faible pourcentage de ces activités, avec une seule mine industrielle située dans la région de Tillabéri et exploitée par la Société minière du Liptako<sup>25</sup>.

Les autres formes d'exploitations aurifères s'inscrivent dans le cadre de l'EMAPE, incluant l'orpaillage artisanal et semi-mécanisé, représentant 79 à 89 % de l'ensemble des exploitations aurifères au Niger, selon certaines estimations<sup>26</sup>. Néanmoins, il est difficile d'évaluer le nombre de sites d'orpaillage artisanal au Niger, car une forte proportion de ces sites, tant dans le nord que dans le sud-ouest, relève du secteur informel. À Tchibarakaten, la plupart des opérateurs sont agréés par le ministère des Mines<sup>27</sup>. Cependant, à Djado, une majorité d'orpailleurs opèrent de manière informelle sans permis<sup>28</sup>.

Le Mali est le quatrième producteur d'or en Afrique<sup>29</sup>. Au sud du pays, l'orpaillage dans les régions de Kayes, de Sikasso et de Koulikoro est largement antérieur à la découverte de gisements dans le nord et implique des sociétés minières industrielles – dont bon nombre sont étrangères – et des orpailleurs artisanaux. Dans ces régions, l'orpaillage est essentiellement formel et se déroule pour la plupart sous contrôle du gouvernement, mais les tensions et les conflits sont fréquents au sein des communautés d'orpailleurs, et entre celles-ci et les sociétés minières<sup>30</sup>. Cependant, dans les régions de Kidal et de Gao, la plupart des sites d'orpaillage sont artisanaux et informels, avec un petit nombre d'exploitations aurifères semi-mécanisées.

Les découvertes de gisements d'or au Mali ont créé de nouvelles dynamiques économiques dans les zones minières, assorties d'alternatives aux activités criminelles<sup>31</sup>. Il n'est pas possible de dénombrer avec exactitude les personnes travaillant sur les sites aurifères, mais selon certaines estimations le nombre total d'orpailleurs artisanaux au Mali s'élèverait à 700 000<sup>32</sup>. L'or a en outre stimulé le développement de la région, entraînant une recrudescence notable des activités commerciales et de transport ainsi que des constructions de logements<sup>33</sup>.



## Or, conflits et insécurité

Alors que la découverte de gisements aurifères a généré des opportunités économiques importantes, elle a également engendré d'importants défis d'ordre sécuritaire dans certaines régions désertiques périphériques, qui ont historiquement échappé au contrôle des forces de l'ordre. Les pouvoirs publics ont une présence limitée dans ces zones complexes et manquent de ressources humaines et techniques pour superviser cette activité informelle en plein essor<sup>34</sup>. En outre, les autorités nationales manquent généralement de volonté politique pour réglementer efficacement l'orpaillage au-delà des stratégies clientélistes qui bénéficient aux élites locales<sup>35</sup>.

En l'absence de mécanismes efficaces de gouvernance et de réglementation, les tensions entre les communautés locales et les orpailleurs étrangers ont alimenté les griefs politiques et communautaires, mais aussi les conflits violents entre orpailleurs se disputant l'accès aux mines, aux équipements et aux ressources<sup>36</sup>.

Les dynamiques communautaires sous-jacentes entre les groupes peuvent aussi causer l'escalade rapide des conflits, comme ce fut le cas à Kouri Bougoudi en mai 2022, lorsque des affrontements meurtriers entre deux communautés ont entraîné l'évacuation et la fermeture de la zone aurifère<sup>37</sup>.

Des flambées de violence ont éclaté sur des sites aurifères dans l'ensemble de la région<sup>38</sup>. Au nord du Mali, des communautés pastorales locales ont connu des tensions en raison de l'impact dévastateur sur le bétail des produits chimiques utilisés dans le traitement de l'or, comme le cyanure et le mercure, et de la destruction partielle des zones de pâturage par les activités d'orpaillage. À N'Tahaka, les éleveurs ont été privés d'une superficie de plus de 10 kilomètres de large, lorsque l'orpaillage s'est développé. Un orpailleur a décrit l'impact au niveau local :

Cette zone est une zone de pâturage et depuis le début de l'exploitation du site, nous avons détruits plusieurs kilomètres et plusieurs fois des [orpailleurs] ont provoqué des feux de brousse brûlant sur une trentaine de kilomètres, détruisant le pâturage. C'est un désastre pour les éleveurs<sup>39</sup>.

Il convient pourtant de noter que le niveau de violence observé dans les conflits liés à l'orpaillage au Mali n'est pas comparable à celui du Tchad. Par ailleurs, l'orpaillage dans le nord du Mali a parfois permis un rapprochement entre groupes armés signataires qui étaient autrement en conflit<sup>40</sup>.



*Les abris des orpailleurs sont incendiés alors que les violences intercommunautaires s'intensifient à Kouri Bougoudi, Tchad, mai 2022*

Néanmoins, le contexte plus large d'instabilité régionale a contribué à la prolifération d'acteurs criminels autour des zones d'exploitation aurifère, qui deviennent souvent des centres logistiques pour les activités de trafic. L'apparition progressive des zones d'orpaillage servant de carrefours pour les routes et acteurs criminels a également augmenté la rentabilité des opérations de banditisme qui auparavant ciblaient surtout les convois de drogue de grande valeur. Bien que le banditisme dans la région ne soit pas un phénomène récent, depuis 2014, les orpailleurs sont devenus progressivement des cibles majeures, en raison du potentiel particulièrement lucratif des convois d'or<sup>41</sup>.

De telles attaques se sont également multipliées dans un contexte plus large d'escalade du banditisme dans le nord du Niger, impliquant à la fois des bandits nigériens et des groupes tchadiens. Le banditisme s'est intensifié après la criminalisation du transport de migrants en 2015 et la récession économique locale corrélative qui a poussé certains habitants à rejoindre des groupes criminels<sup>42</sup>. Un autre facteur d'augmentation du banditisme a été le cessez-le-feu d'octobre 2020 décrété en Libye, privant de nombreux combattants tchadiens, employés comme mercenaires, d'une source substantielle de revenus<sup>43</sup>.

Depuis mi-2022, le ciblage des convois d'or dans le nord du Niger est devenu une préoccupation majeure pour les acteurs de l'orpaillage. Un exemple marquant s'est produit en janvier 2022 : des bandits ont attaqué un convoi de la Garde nationale escortant une cargaison d'or entre Djado et Agadez. 122 kilogrammes d'or d'une valeur d'environ trois milliards de FCFA (4,5 millions d'euros) auraient été volés<sup>44</sup>. Ce type d'attaques semblent aussi se multiplier près de Tchibarakaten<sup>45</sup>.

La montée du banditisme a à son tour provoqué la mobilisation de groupes armés d'autodéfense. Ce phénomène n'est pas nouveau dans la région ; il existe des exemples notables dans le nord du Tchad, avec le Comité d'autodéfense de Miski, et au Burkina Faso, avec les groupes Dozo et Koglwéogo<sup>46</sup>. En 2022, une dynamique similaire a été constatée près d'Arlit au Niger, où des groupes locaux ont formé un groupe d'autodéfense contre les bandits<sup>47</sup>.

À la suite de la découverte de gisements d'or au Mali en 2016, les zones d'orpaillage des régions de Kidal et de Gao ont été immédiatement prises pour cible par des groupes armés qui y ont vu un mode potentiel de

Les groupes armés signataires tout comme les groupes extrémistes violents ont ainsi tiré profit de ces importantes sources de revenus

« taxation » lucratif. Les groupes armés signataires tout comme les groupes extrémistes violents ont ainsi tiré profit de ces importantes sources de revenus. Les sites d'orpaillage dans le nord du Mali sont également un lieu de recrutement potentiel pour les groupes extrémistes violents<sup>48</sup>. Lorsque l'orpaillage requiert l'usage d'explosifs, les sites miniers peuvent également servir de base d'approvisionnement pour les groupes armés et de formation à leur utilisation<sup>49</sup>.

Tout comme la plupart des autres pays de la région, les gouvernements sahéliers – notamment du Niger, du Tchad et du Burkina Faso – ont réagi à ces menaces sécuritaires croissantes par des mesures de répression contre l'orpaillage artisanal. Bien que motivée dans certains

cas par des préoccupations légitimes, cette approche intransigeante a généralement été contre-productive. En privant les communautés de moyens de subsistance essentiels dans un contexte où les opportunités économiques alternatives sont rares, ces mesures de répression ont nourri des sentiments d'aliénation et de mécontentement, en particulier parmi les communautés transfrontalières marginalisées, incitant par la suite à la rébellion armée<sup>50</sup>.

Les effets négatifs des mesures de répression de l'orpaillage, aggravés par le développement continu des économies illicites et du crime organisé dans les zones aurifères, ont soulevé des suggestions que les États devraient formaliser l'orpaillage artisanal plutôt que de le criminaliser. Outre les bienfaits de l'orpaillage jouant le rôle d'une « éponge » économique offrant des moyens de subsistance aux communautés et une

alternative aux activités illicites ou aux groupes armés pour les personnes vulnérables au recrutement, la formalisation et la réglementation de l'orpaillage artisanal pourraient représenter des opportunités pour les gouvernements eux-mêmes<sup>51</sup>. Il s'agit notamment d'opportunités en termes de revenus, tels que la taxation, et de points d'entrée pour renforcer la présence et la légitimité de l'État dans des zones autrement isolées<sup>52</sup>. La formalisation pourrait également représenter une étape clé dans la lutte contre les risques liés à la traite des personnes dans l'orpaillage<sup>53</sup>.

### **Analyse existante sur la traite des personnes dans les zones d'orpaillage tchadiens**

Bien que certains rapports sur les dynamiques de traite des personnes dans les zones aurifères d'Afrique de l'Ouest offrent un aperçu de l'impact de l'exploitation minière aurifère – à la fois industrielle et artisanale – sur des dynamiques comme le trafic sexuel<sup>54</sup>, d'importantes lacunes de connaissances subsistent dans ce domaine. Ces rapports sont aussi antérieurs à la récente ruée vers l'or sahélo-saharienne.

Le travail des enfants, en particulier, apparaît omniprésent dans les régions aurifères. En 2011, Human Rights Watch a estimé qu'entre 20 000 et 40 000 enfants travaillaient dans des mines d'or au sud du Mali<sup>55</sup>. En 2022, le Groupe d'experts des Nations unies sur le Mali a estimé qu'un tiers des personnes travaillant dans les zones d'orpaillage sont des mineurs, généralement utilisés pour des tâches dangereuses tels que pénétrer dans des puits miniers profonds et étroits<sup>56</sup>.

Cependant, les définitions internationales du « travail des enfants » sont souvent en contradiction avec les conceptions locales, où les adolescents et même les préadolescents de plus de 12 ans ne sont pas considérés comme des enfants. Faire appel à des mineurs dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture et l'élevage est tout aussi répandu et communément accepté, et représente souvent une source de revenus nécessaire pour les ménages<sup>57</sup>. Bien que les risques d'exploitation des enfants ne doivent en aucun cas être négligés, les évaluations existantes du travail des enfants dans la région peuvent être perçues comme déconnectées des contextes locaux<sup>58</sup>.

Les rapports disponibles sur le trafic d'une main d'œuvre adulte en Afrique de l'Ouest portent essentiellement sur les activités d'orpaillage se déroulant à proximité des zones urbaines ou dans les zones où les pouvoirs publics sont présents<sup>59</sup>. Les risques liés au trafic de main d'œuvre et à l'exploitation dans les zones d'orpaillage sahariennes distantes et les zones échappant à l'emprise des autorités nationales n'ont en revanche pas suscité autant d'attention. Néanmoins, des recherches existantes sur les zones d'orpaillage du nord du Tchad peuvent fournir des éléments de base importants pour la compréhension des dynamiques dans les zones aurifères géographiquement et politiquement isolées.

Les recherches en cours menées par la GI-TOC ont mis en lumière des tendances claires en terme de trafic de personnes au Tchad, où cette dynamique est étroitement liée au modèle économique de l'orpaillage, qui repose sur une main-d'œuvre bon marché<sup>60</sup>. À Kouri Bougoudi, la plus grande zone aurifère du nord du Tchad et plaque tournante régionale majeure pour les groupes armés polycriminels<sup>61</sup>, un nombre croissant de jeunes Tchadiens, surtout originaires du sud, sont recrutés pour l'orpaillage<sup>62</sup>.

De nombreux passeurs ont assumé le rôle de recruteurs à travers le pays, offrant aux orpailleurs potentiels la possibilité de voyager à crédit. En présentant l'orpaillage comme une occasion unique de gagner de l'argent facilement et en faisant croire à des jeunes hommes que le voyage est gratuit, les passeurs peuvent les leurrer vers des accords de travail en servitude<sup>63</sup>. Les passeurs sont ensuite payés par les propriétaires de site aurifère, qui emploient ces orpailleurs sous certaines conditions, à savoir rembourser leurs frais de recrutement avant de commencer à percevoir un salaire.

De nombreux passeurs ont assumé le rôle de recruteurs à travers le pays, offrant aux orpailleurs potentiels la possibilité de voyager à crédit

*Orpailleur au  
Djado, Niger,  
juin 2022*



De tels contrats de travail se transforment souvent en une forme d'exploitation au gré des changements d'employeurs. Les orpailleurs ne sont pas libres de mettre fin à leur emploi et toute tentative d'évasion les expose à des risques de violence et de représailles de la part de leurs employeurs<sup>64</sup>.

Ces pratiques illustrent, par ailleurs, les limites floues entre les mouvements légitimes à l'intérieur du Tchad, le transport illicite de migrants et la traite des personnes. Bien que les migrants fassent le voyage de leur plein gré, ils le font souvent sans connaître les conditions de travail dans les zones d'orpaillage<sup>65</sup>. De nombreuses zones aurifères de Kouri Bougoudi échappent au contrôle des autorités et des forces de sécurité tchadiennes et, même s'il existe des mécanismes traditionnels de régulation des activités d'orpaillage et des relations entre orpailleurs, ces instances ne semblent pas avoir ni la capacité ni la volonté de lutter contre l'exploitation des orpailleurs ou les abus dont ils sont victimes. En raison de l'éloignement géographique des sites d'orpaillages, les orpailleurs se retrouvant dans ce genre de situations n'ont généralement peu de possibilités d'obtenir réparation ou de s'enfuir.

## **Aperçu des sites aurifères étudiés, situés au nord du Niger et au nord du Mali**

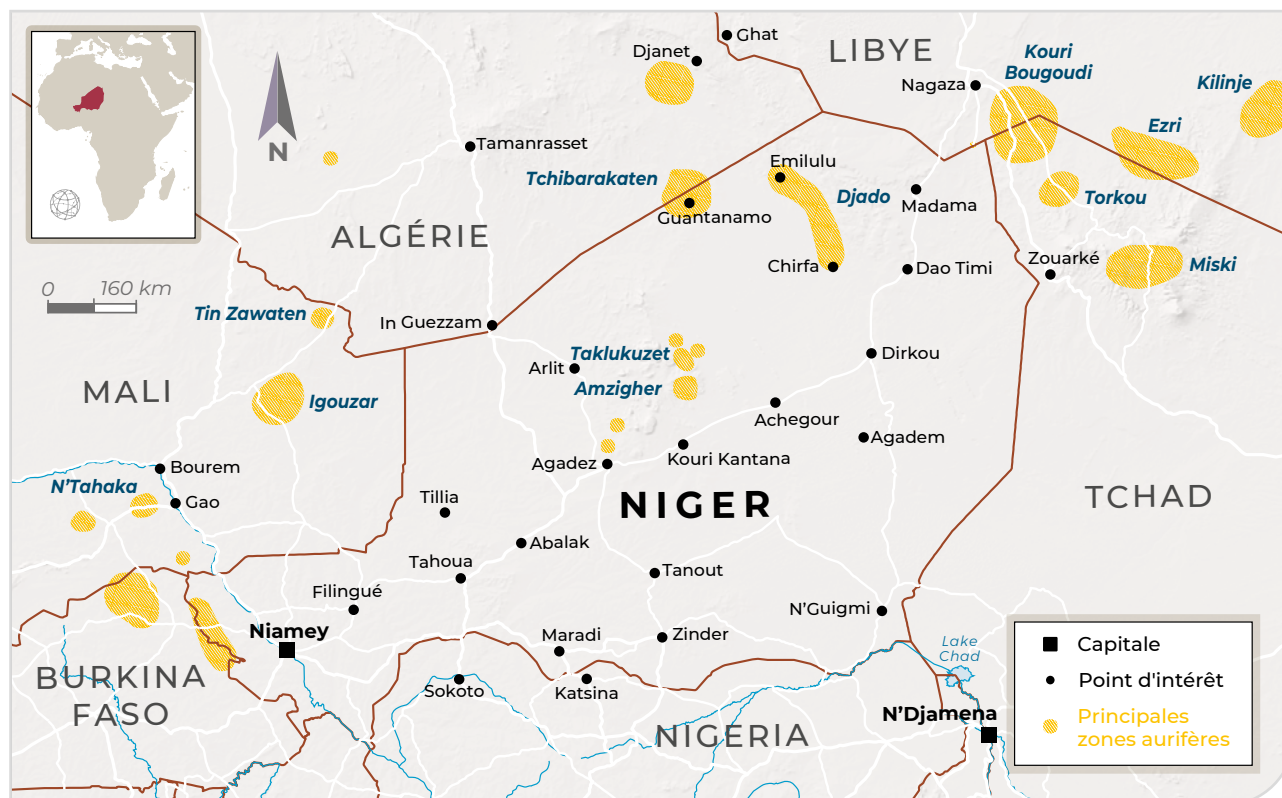
### **Djado**

Djado, l'une des plus grandes zones d'orpaillage du nord du Niger, est situé à 650 kilomètres au nord-est de la ville d'Agadez et s'étend sur une vaste zone d'environ 300 kilomètres de long et 50 kilomètres de large<sup>66</sup>. Les gisements d'or sur le plateau de Djado sont principalement alluviaux, leur extraction ne nécessitant pas de machines ni d'équipements lourds est donc propice à une exploitation minière artisanale individuelle<sup>67</sup>.

Ces dernières années, toutefois, en raison notamment de l'épuisement du minerai d'or en surface, les exploitants miniers se sont tournés vers des opérations semi-mécanisées à l'aide de machines lourdes<sup>68</sup>.

La ruée vers l'or de Djado en 2014 a attiré des travailleurs du Niger mais aussi venus d'ailleurs, notamment du Tchad, du Soudan et de la Libye. Cependant, la présence massive d'orpailleurs étrangers a suscité des plaintes au niveau local et des préoccupations en matière de sécurité à l'échelle nationale. Il est probable que les griefs locaux aient été motivés par le succès perçu des orpailleurs étrangers, en particulier les Tchadiens et les Soudanais, qui étaient plus nombreux que les Nigériens en 2014. Étant donné que ces travailleurs étaient généralement plus qualifiés et mieux équipés, ils occupaient les sites miniers les plus riches, au détriment des Nigériens. Les étrangers ont également été associés au vol et au banditisme. En conséquence, les autorités nigériennes ont eu recours à l'expulsion de centaines d'orpailleurs venus du Tchad et du Soudan<sup>69</sup>.

Graphique 1 : Principales zones aurifères saharo-sahéliennes



Face aux tensions croissantes et à la présence de plus en plus visible d'acteurs étrangers sur la zone aurifère, le gouvernement nigérien a fermé le site de Djado en février 2017<sup>70</sup>. Officiellement, cette fermeture a été justifiée par des questions de sécurité, le gouvernement évoquant la possibilité que le site puisse accueillir et aider à financer des groupes armés étrangers actifs dans la région<sup>71</sup>.

La zone d'orpaillage servait également d'escale pour les migrants se dirigeant vers le nord, et il est probable que ce facteur ait également pesé sur la décision de la fermer, étant donné l'objectif visé par Niamey de réduire les flux de migrants clandestins en direction du nord<sup>72</sup>.

Cette fermeture a compromis les moyens de subsistance de dizaines de milliers d'orpailleurs et exacerbé les griefs sous-jacents parmi les groupes Toubous (majoritaires à Djado), dans un contexte où cette communauté se percevait comme marginalisée par les autorités nationales, et dans lequel les facteurs incitant à la mobilisation au sein des groupes rebelles s'accroissaient. La démarche répressive adoptée par les autorités nigériennes à Djado contrastait également avec l'approche plus modérée adoptée envers l'orpaillage à Tchibarakaten, où les activités ont continué en partie grâce aux relations clientélistes entre le gouvernement et les élites politiques locales<sup>73</sup>.

Compte tenu des tensions latentes au sein des communautés Toubous et de la menace imminente d'une mobilisation armée, le gouvernement nigérien a progressivement assoupli les mesures relatives à la fermeture officielle de Djado. L'activité sur la zone aurifère a repris en 2019 et les expulsions d'orpailleurs ont cessé. Cette démarche était également motivée par l'impact positif de l'orpaillage sur l'économie locale du village de Chirfa, principal bourg de la municipalité de Djado, situé à environ 20 kilomètres des sites aurifères les plus proches de ce plateau (les plus distants étant à 300 kilomètres)<sup>74</sup>.

Selon le chef de canton de Djado, environ 5 000 à 6 000 personnes vivent à Chirfa, mais la population de l'ensemble de la zone d'orpaillage de Djado est estimée à 50 000 personnes<sup>75</sup>. Dans cette zone, le ministère des Mines a délivré des permis, notamment à des sociétés étrangères, et l'exploitation minière aurifère y est donc autorisée. Pourtant,

de nombreux permis ne seraient toujours pas opérationnels, la majorité des orpailleurs y opérant de manière informelle, sans permis<sup>76</sup>. Ces orpailleurs sont systématiquement réprimés, en particulier par les forces armées nigériennes qui interceptent régulièrement les orpailleurs illicites se rendant à Djado et saisissent leur matériel<sup>77</sup>.

Outre son rôle de centre économique, le Djado est un point de transit pour les migrants se rendant en Libye. Alors que certains étrangers ne viennent que pour l'orpaillage, d'autres l'intègrent dans leur stratégie de financement de la suite de leur voyage<sup>78</sup>.

En mai 2020, en raison de la baisse de la demande du transport de migrants causée par les restrictions régionales de voyage liées à la COVID-19, certains passeurs d'Agadez ont déplacé leurs activités vers la zone aurifère de Djado, où les activités n'ont pratiquement pas été perturbées par la pandémie. Certains d'entre eux ont établi leurs propres sites d'orpaillage tandis que d'autres se sont impliqués dans le transport, notamment d'orpailleurs, mais aussi de marchandises et de carburant, d'Agadez vers les mines. Bien que les restrictions liées à la COVID-19 aient été progressivement levées au Niger vers le milieu de l'année 2021, la plupart de ces passeurs continuent de s'impliquer dans l'orpaillage et le transport de migrants à Djado, car le réservoir de migrants étrangers transitant par le Niger est resté limité<sup>79</sup>.

### Tchibarakaten

Les sites aurifères de Tchibarakaten, la deuxième plus grande zone aurifère du nord du Niger, sont situés à 400 kilomètres au nord-est d'Arlit, près de la frontière avec l'Algérie. Cette zone aurifère a été découverte quelques mois seulement après celle de Djado en 2014. La zone couvre environ 200 kilomètres carrés comportant des sites qui s'étendent sur les territoires nigérien et algérien.

L'exploitation de l'or à Tchibarakaten comprend des opérations artisanales, semi-mécanisées et industrielles, l'orpaillage semi-mécanisée devenant de plus en plus courant. La plupart des sites sont maintenant exploités légalement avec un permis du ministère des Mines<sup>80</sup>.

Contrairement à Djado, la plupart des gisements d'or de Tchibarakaten sont filoniens, ce qui nécessite l'utilisation de mécanisé de creusage ou, dans certains cas, de machines lourdes pour extraire du minerai en profondeur<sup>81</sup>. De ce fait, les orpailleurs indépendants sont rares. Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations, à Tchibarakaten 87 % des orpailleurs sont des employés<sup>82</sup>.

Alors qu'au Niger les sites sont accessibles et peuvent être exploités de manière formelle, sur le territoire algérien l'orpaillage est strictement interdit aux étrangers par les autorités nationales<sup>83</sup>. L'armée algérienne déploie des moyens considérables pour militariser sa frontière avec le Niger, longue de 951 kilomètres<sup>84</sup>.

*Orpailleurs  
artisanaux à  
Tchibarakaten,  
Niger, juillet 2022*



La découverte de gisements d'or à Tchibarakaten a attiré des ressortissants de plus de 17 pays, principalement du Niger, du Tchad, de Mauritanie, du Burkina Faso, du Nigéria, de Libye et d'Algérie<sup>85</sup>. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres précis, la population de Tchibarakaten n'a cessé d'augmenter depuis l'essor de l'orpaillage artisanal dans cette région.

Lors du dernier recensement électoral, en décembre 2019, la municipalité d'Iférouane (ville oasis située à quelques 300 kilomètres au sud de la zone aurifère et municipalité dont elle relève) comptait 11 000 électeurs inscrits, dont 2 000 à Tchibarakaten (orpailleurs et militaires inclus)<sup>86</sup>. Mais selon l'ancien maire d'Iférouane, la population actuelle de Tchibarakaten pourrait varier de 30 000 à 40 000 personnes<sup>87</sup>. Il est difficile, compte tenu des fluctuations de mouvements constantes des personnes sur les sites, de faire des estimations fiables de la population.

Environ 15 sites sont actifs à Tchibarakaten, les principaux étant le site 23, le site 40 et celui de Guantanamo<sup>88</sup>. Au fur et à mesure que les activités minières s'étendent, de nouveaux sites sont découverts chaque jour, tandis que d'autres disparaissent une fois les gisements épuisés. Guantanamo, premier site découvert en 2014 et situé à quatre kilomètres de la frontière entre le Niger et l'Algérie, demeure le site le plus important, faisant office de village principal de Tchibarakaten. Il héberge la plupart des habitants, ainsi que les représentants municipaux d'Iférouane, les Forces armées du Niger, la Gendarmerie nationale, les Douanes, les Eaux et forêts nigériennes, et le Comité de gestion de Tchibarakaten et certains de ses sous-comités<sup>89</sup>.

L'économie de Tchibarakaten repose essentiellement sur l'orpaillage et ses activités connexes, notamment le traitement du minerai, le commerce de biens et d'équipements et diverses formes de contrebande, notamment du carburant. Avec le développement de ce commerce, Tchibarakaten fournit également des produits alimentaires (comme les pâtes, la semoule et les boissons gazeuses) à Arlit et à Iférouane<sup>90</sup>. Elle est aussi le principal fournisseur de carburant pour le nord du Mali, avec des dizaines de camions-citernes en partance chaque semaine<sup>91</sup>. Toutefois, l'économie de Tchibarakaten reste fragile, car elle dépend largement de la pérennité de la contrebande de carburant et d'autres marchandises en provenance de Libye<sup>92</sup>.

En 2014, alors que la contribution de Tchibarakaten à l'économie régionale d'Agadez devenait plus importante, la zone a fait l'objet d'un litige territorial entre les municipalités d'Iférouane et de Gougaram, chacune d'elles revendiquant son appartenance. Néanmoins, la nouvelle municipalité d'Iférouane – dirigée par le Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya) au pouvoir – a nommé provisoirement un chef de village à Tchibarakaten en 2017<sup>93</sup>.

## **N'Tahaka**

N'Tahaka, le plus grand gisement aurifère de la région de Gao, se situe à 90 kilomètres à l'ouest de la ville de Gao dans le nord-est du pays, dans la municipalité de N'Tillit. Alors que cette municipalité comprend de nombreux petits sites aurifères individuels, N'Tahaka est la plus grande zone aurifère de la région. L'ensemble de ses sites s'étendrait sur sept ou huit kilomètres, même si certaines estimations sont bien plus élevées<sup>94</sup>.

Comme dans toutes les mines d'or septentrionales du Mali, l'orpaillage à N'Tahaka est informel et comprend des exploitations artisanales et semi-mécanisées. L'orpaillage aurait commencé vers 2018. Les estimations du nombre d'orpailleurs à N'Tahaka varient, mais plusieurs personnes interrogées estiment qu'en fin 2022 au moins 10 000 orpailleurs y travaillaient, en particulier des communautés de la région du Liptako Gourma (des Maliens, des Burkinabés et des Nigériens), mais aussi des travailleurs migrants originaires du Soudan, du Nigéria, du Tchad, du Libéria, du Ghana, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, du Togo et d'Algérie<sup>95</sup>.

La zone d'orpaillage est contrôlée par des groupes armés maliens signataires qui, en 2021, ont formé une coalition dénommée Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement (CSP), réunissant la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme<sup>96</sup>. Au-delà du contrôle de l'orpaillage en tant que tel, le CSP en tire également des revenus importants. Les orpailleurs ne sont

généralement autorisés à vendre de l'or qu'à des taux fixés par les membres du CSP, et ce dernier bénéficie par ailleurs de la taxation des entrées et sorties des véhicules de la zone, ainsi que du contrôle des marchés auxiliaires, tels que le carburant, l'eau, la nourriture et l'équipement.

Le CSP prétend assurer la sécurité des exploitants miniers à N'Tahaka et déclare que : « Nous, CSP, notre objectif est le bien être des communautés locales c'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé nos hommes dans l'ensemble pour la sécurisation des sites d'or vu que les autorités maliennes sont dans l'incapacité <sup>97</sup> ». Cependant, les entretiens menés avec certains orpailleurs suggèrent que ces garanties sont minimales. Malgré la présence de groupes armés du CSP, les menaces sécuritaires demeurent répandues sur les sites d'orpaillage. Les groupes armés sont également impliqués dans les économies illicites et le crime organisé dans la zone d'orpaillage. Selon un orpailleur interrogé :

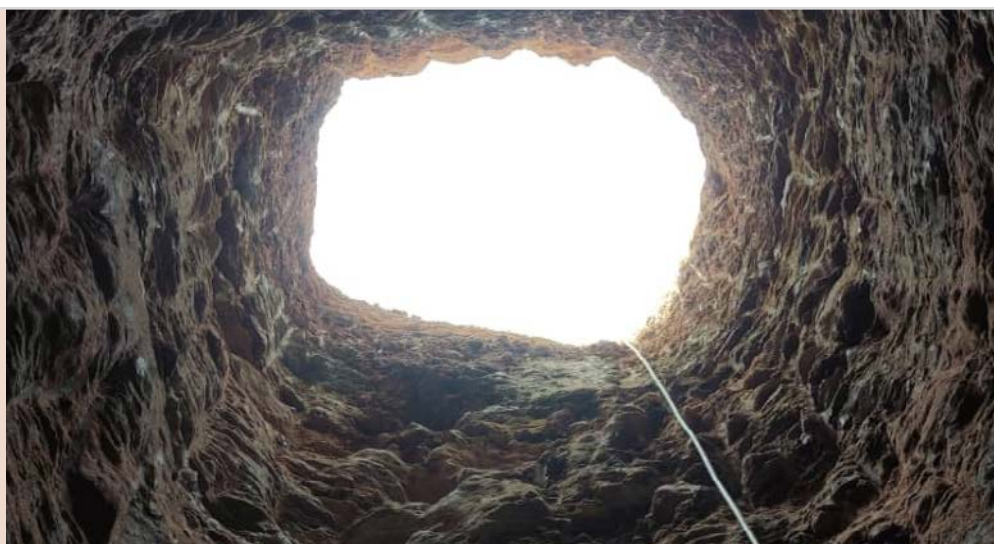
Les activités illicites sont nombreuses et je pense que rien n'est licite ici sauf le repas que nous mangeons. Il y a des assassinats ciblés, des braquages, des vols à main armée, la vente et le trafic d'armes, le trafic d'or, et il y'a aussi le passage et la vente de drogue sur le site sauf lorsque les djihadistes sont sur le site.<sup>98</sup>

Les difficultés actuelles concernant la sécurisation de la zone aurifère pourraient aussi être liées à la réduction des capacités du CSP due au redéploiement au milieu de l'année 2022 d'un nombre considérable d'effectifs et de véhicules afin de répondre à l'augmentation de l'activité de l'EI Sahel dans la région de Ménaka<sup>99</sup>.

La situation sécuritaire se serait considérablement améliorée en décembre 2021, lorsque le CSP a pris le contrôle de N'Tahaka, qui était jusque-là occupée par des factions locales du Mouvement national pour la libération de l'Azawad et du Groupe d'autodéfense touareg Imghad et Alliés. Les forces armées du CSP étant moins présentes sur la zone aurifère au second semestre de 2022, des membres de ces factions locales seraient revenus sur les sites d'orpaillage pour se livrer à des actes de prédation<sup>100</sup>.

Des groupes criminels locaux et groupes extrémistes violents sont également responsables de l'insécurité à N'Tahaka, en s'introduisant dans la zone aurifère pour mener des attaques, commettre des vols ou se livrer à l'orpaillage illicite<sup>101</sup>, même s'ils peuvent également dans certains cas avoir des formes d'alliances avec les groupes armés signataires. La zone aurifère et la ville voisine de N'Tahaka sont régulièrement le théâtre d'attaques et d'accrochages<sup>102</sup>.

*Vue de l'intérieur  
d'un puits  
d'extraction à  
N'Tahaka, Mali  
août 2022*





La région a également fait face à une recrudescence d'attaques visant des civils, notamment des attaques de vol de bétail. Le premier semestre 2022 a connu une hausse spectaculaire des attaques de l'État Islamique au Sahel (EIS) dans les régions de Gao et de Ménaka, à un rythme quasi hebdomadaire, contre des villages, mais aussi des meurtres et des pillages indiscriminés<sup>103</sup>. Cette vague de violence a causé la mort de près de 1 000 civils entre mars et septembre 2022 et le déplacement de dizaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays ou vers le Niger<sup>104</sup>.

Le 25 juillet 2022, un groupe appartenant à la communauté d'Idaksahak a été tué sur la route menant à la zone aurifère de N'Tahaka et leur voiture confisquée par des éléments de l'EIS<sup>105</sup>. Un membre du CSP a reconnu que qu'ils n'étaient en mesure de sécuriser entièrement la zone d'orpaillage de N'Tahaka :

C'est pourquoi le CSP s'attelle à la lutte contre ces groupes criminels mais ils sont tellement puissants que souvent nous sommes obligés de nous taire et de regarder faire. Des dizaines des trafiquants d'armes circulent ici librement et nous sommes impuissants à faire face à eux<sup>106</sup>.

Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (*Jama'at Nuṣrat al-Islām wal-Muslimeen* - JNIM) – qui a conclu un « accord de détente » avec la CMA depuis 2021<sup>107</sup> – pénètre parfois dans la zone d'orpaillage, supposément pour régler des litiges<sup>108</sup>. Néanmoins, le JNIM contrôle entièrement une autre zone d'orpaillage à N'Abaw, proche de la frontière burkinabée, à 175 kilomètres au sud-ouest de Gao. N'Abaw est une zone plus petite que N'Tahaka, d'une superficie d'environ quatre kilomètres carrés et rassemblant environ 2 000 orpailleurs<sup>109</sup>.

Le JNIM autoriserait les activités d'orpaillage à condition que les règles et pratiques religieuses soient respectées. Les dirigeants de ce groupe ne prélèveraient pas systématiquement la *zakat* (taxe religieuse) à N'Abaw, mais exigeraient qu'elle soit payée pour tout montant supérieur à 1 million de FCFA (1 524 €). Le JNIM assurerait également la sécurité des orpailleurs à N'Abaw et interviendrait en cas de différends ou de conflits<sup>110</sup>.

## Résultats clés : Proposer une approche nuancée pour évaluer les dynamiques de traite des personnes dans les zones d'orpaillage saharo-sahéliennes

### Définir le trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE dans la zone saharo-sahélienne

Il existe une certaine confusion dans la définition de la traite des personnes, notamment le trafic de main d'œuvre, et les formes d'exploitation ou d'abus qui la constituent<sup>111</sup>. La définition communément acceptée au niveau international est fondée sur le protocole adopté à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants – également appelé Protocole de Palerme – qui définit la traite des personnes comme suit :

le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organe<sup>112</sup>.

En vertu de cette définition, les orpailleurs pourraient être considérés comme des victimes de formes plus ou moins graves de traite des personnes, dans la mesure où ils sont :

- recrutés pour travailler sur les sites d'orpillage, en utilisant les méthodes suivantes :
  - la tromperie (travailleurs à qui on a promis un salaire et des conditions de travail convenables) ;
  - l'abus de leur situation de vulnérabilité (travailleurs en situation précaire sans moyens de subsistance ; travailleurs ignorant les conditions de travail sur les sites d'orpillage) ;
  - l'abus de pouvoir (travailleurs recrutés par des membres de leur communauté ayant une certaine autorité ou influence sur eux) ;
- contraints de travailler sans salaire (ou avec un salaire dérisoire) :
  - sous la menace ou par le recours à la force ;
  - pour rembourser la dette liée à leur transport vers les zones d'orpillage.

L'utilisation de cette définition est cependant difficile au regard de certaines pratiques dans le secteur de l'EMAPE au Sahara et au Sahel, en raison de perceptions multiples de ces pratiques, de leur degré d'intentionnalité et de leur acceptation locale. Dans de nombreux cas, les orpailleurs interrogés avaient été victimes d'exploitation et d'abus, mais ne se considéraient pas comme des victimes de la traite des personnes.

De même, les propriétaires de sites aurifères ou les dirigeants communautaires locaux des zones d'orpillage reconnaissent que de telles situations existent, sans toutefois les assimiler à la traite des personnes ; plusieurs entretiens suggèrent même que ces situations sont considérées comme normales. L'évaluation des dynamiques de la traite des personnes nécessite donc d'adopter une approche plus nuancée et adaptée au contexte local pour comprendre les réalités et les modalités complexes liées au transport, au recrutement et à l'emploi des orpailleurs.

En outre, des doutes subsistent quant à l'utilité d'accorder à une personne le statut de victime de la traite des personnes dans ce genre de contextes. L'intérêt de ce statut se fonde généralement sur les droits accordés aux victimes en droit international. Toutefois, lorsque les gouvernements ne disposent ni des ressources, ni de la capacité, ni parfois de la volonté de faire respecter ces droits, l'importance de cette qualification semble limitée<sup>13</sup>. Il est, de ce fait, probable que l'utilisation de la définition du Protocole de Palerme afin d'évaluer les dynamiques de la traite des personnes dans l'EMAPE serait non seulement problématique compte tenu du contexte local de cette recherche, mais aussi dénuée d'intérêt.

Le rapport se concentre donc plutôt sur les risques d'exploitation ou d'abus qui relèvent d'une définition plus étroite du « trafic de main d'œuvre », tirée de la définition du travail forcé de l'Organisation internationale du Travail, qui fait référence à ce qui suit :

des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler par le recours à la violence ou à l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires<sup>14</sup>.

Cette recherche met ainsi en lumière ainsi deux grandes catégories de travailleurs : celles où des travailleurs sont contraints de travailler pour un salaire dérisoire, voire sans salaire, sous la menace ou par l'usage de la force (contrôle coercitif) et celles où des travailleurs sont contraints de travailler pour un salaire faible ou nul en raison de l'abus de leur position de vulnérabilité. Les sections suivantes mettent en lumière les situations relatives aux deux catégories.

### **Risques de trafic de main d'œuvre par le contrôle coercitif**

Les exemples de trafic de main d'œuvre par le contrôle coercitif sont limités dans cette étude. Peu de preuves du recours à la force ou à la violence pour contraindre des personnes à travailler ont été enregistrées à

N'Tahaka. Ceci ne signifie pas que de telles pratiques n'existent pas ; le manque de faits avérés peut s'expliquer par les difficultés rencontrées dans l'accès aux victimes et leur réticence à signaler les abus. Dans les sites d'orpaillage nigériens, cependant, bien que ces pratiques ne semblent pas être systématiques, de nombreuses personnes interrogées ont signalé des cas de recours à la violence sous diverses formes pour contraindre les orpailleurs, surtout à Djado. Dans la plupart des cas, les personnes interrogées ont livré des témoignages oculaires mais n'ont pas déclaré avoir elles-mêmes été victimes de telles pratiques. Un témoignage direct est présenté dans l'encadré.

Un ancien orpailleur, interrogé à Agadez en novembre 2020, a livré un récit détaillé de son expérience sur un site d'orpaillage de Djado. Il affirme ainsi avoir été « vendu » à des propriétaires de sites aurifères et forcé à travailler sans salaire sous la menace de violences. Il a expliqué comment il avait été recruté à Agadez par un groupe d'hommes qui lui avaient proposé de l'emmener à Djado pour travailler dans l'orpaillage.

Les recruteurs qui lui auraient confirmé qu'il travaillerait exclusivement pour eux, ont discuté des conditions d'emploi, lui donnant la possibilité soit d'être payé à la journée, soit au prorata de l'or qu'il aurait trouvé. L'ancien orpailleur a choisi la seconde option et a accepté de se rendre à Djado. Les recruteurs l'ont transporté à Djado en compagnie de 10 autres orpailleurs nouvellement recrutés.

À leur arrivée à Djado, les recruteurs auraient remis le groupe d'orpailleurs à d'autres individus contre paiement et seraient partis. Les orpailleurs ont ensuite appris qu'ils avaient été « achetés », puis ils ont été emmenés sur un site isolé où ils ont reçu l'ordre de se mettre au travail.

On ne pouvait rien faire. On m'a demandé de récupérer mes affaires et de suivre un autre gars. On est partis à pied, on a fait 40 km, sur des chemins là où même les voitures ne peuvent pas passer. On m'a amené dans un lieu où on m'a dit de travailler avec une machine qui trie l'or, de 6 h à 18 h. J'ai compris qu'on a été vendus bien avant, que c'était fini.

Ceux qui nous ont pris, j'ai pas vu d'armes mais ils sont durs avec nous. On nous a dit que chaque jour on travaillait du matin au soir (2000 FCFA) pour rembourser le voyage. On m'a dit que j'allais travailler gratuitement pendant 40 jours pour rembourser mes frais de transport. Je n'avais pas le choix. On avait peur parce qu'on ne pouvait pas faire 180 km pour aller au village. Un gars qui a fuit, il a été cogné. Si tu refuses de travailler, on te cogne. D'autres ont essayé de fuir, ils ont été frappés. Moi je n'ai pas été battu parce que je n'ai rien fait.

Le travail est très difficile. Y'a des maladies, la toux à cause de la poussière. Quand vous tombez malade, certains achètent les médicaments mais d'autres non. On m'a dit que j'allais travailler gratuitement pendant 40 jours. Mais j'ai dit que ce n'était pas possible. J'ai travaillé 21 jours. Je suis parti la nuit, j'ai fait à pied environ 60 km jusqu'à Chirfa<sup>115</sup>.

Plusieurs personnes interrogées ont rapporté avoir vu des orpailleurs dans les zones d'orpaillage nigériennes être ligotés la nuit par leurs employeurs, pour les empêcher de s'échapper avant d'avoir payé leur dette de transport. Un orpailleur qui avait travaillé à Djado a affirmé qu'il s'agit d'une pratique courante lorsque les orpailleurs voyagent à crédit :

À Djado, les Toubous attachent même les Haoussa avec des cordes [...]. C'est devant moi que ça s'est passé. Moi j'ai vu des gens attachés avec des cordes et moi même ils ont essayé de m'attacher. J'ai dit « moi on ne va pas m'attacher ». J'ai demandé pourquoi il faut m'attacher, ils ont dit que si je ne suis pas attaché je vais m'enfuir. [...] Quand ils arrivent là-bas, nous les Haoussas, notre problème, quand on sent la souffrance, on fuit. Et donc, [les Haoussas] ne faisaient que fuir, fuir et fuir. Les Toubous sont fatigués de cela [...]. Ils se sont dit : « on ne va pas leur payer les frais de transport pour qu'ils viennent ici et s'enfuient ». Et donc dès que la nuit tombe, que tu manges et que tu es rassasié, on t'attache jusqu'au matin. Le matin, on vient te détacher pour aller avec toi au travail, c'est comme un mouton<sup>116</sup>.

Plusieurs personnes interrogées ont également signalé le recours généralisé à la force et à la violence contre les travailleurs sur les sites d'orpillage. Plusieurs orpailleurs ont rapporté qu'ils avaient été agressés physiquement par leurs employeurs, et nombre d'entre eux ont témoigné avoir vu d'autres travailleurs battus à Djado<sup>117</sup>. Des récits ont en outre fait état de situations au cours desquelles l'employeur a refusé de payer les travailleurs au moment convenu, entraînant, dans certains cas, des menaces physiques de sa part et des altercations physiques : « Il a refusé de me payer. Il m'a même menacé avec une pelle, et je me suis défendu avec une pelle aussi. »<sup>118</sup>.

Il s'agit là d'exemples du recours à la violence physique et à la coercition pour contraindre et exploiter les travailleurs. Néanmoins, selon les propos tenus lors des entretiens, les orpailleurs sont également exploités en raison de facteurs structurels qui créent un environnement fait de violence latente, où les travailleurs sont tributaires de leurs employeurs et ne disposent que d'un contrôle minime, voire nul, sur leurs conditions de travail ou de rémunération.

### Risques d'exploitation par l'abus de vulnérabilités

L'éloignement géographique des sites aurifères est le principal facteur structurel qui contribue à des conditions de travail abusives et aux dynamiques du trafic de main d'œuvre. À Tchibarakaten et à Djado, la plupart des orpailleurs sont originaires du sud du Niger ou des pays voisins et ne connaissent que la personne qui les a amenés sur le site, généralement un intermédiaire. Les orpailleurs sont répartis sur les différents sites – qui peuvent être à des centaines de kilomètres du marché principal – sans aucun moyen de communication ni de transport<sup>119</sup>. Un orpailleur travaillant comme superviseur d'équipe à Tchibarakaten a expliqué :

Il y a des gens qui prennent des travailleurs de loin, ils les amènent ici travailler alors même qu'ils ne peuvent pas leur fournir ce dont ils ont besoin pour travailler. Ce genre de personnes rentrent dans beaucoup de souffrances. Il arrive qu'une personne amène des gens et au bout d'un mois ou deux, elle va manquer d'eau, des vivres, le matériel de travail est aux arrêts, les gens vont chercher un moyen de rentrer à la maison et ils ne pourront pas, cela existe et ça se fait<sup>120</sup>.

Dans ces situations, bien que les travailleurs soient libres de partir de leur plein gré et ne subissent aucune contrainte physique, ils n'ont généralement pas les moyens de partir et doivent donc rester jusqu'à ce qu'ils disposent de suffisamment d'argent pour retourner chez eux ou que leur employeur accepte de les ramener sur le site principal.

Les travailleurs dépendent entièrement de leur employeur, et lorsque le véhicule de ce dernier est le seul moyen de transport, l'éloignement du site aggrave cette dépendance. Dans de tels cas, même les orpailleurs qui ont suffisamment d'argent pour partir sont toujours soumis à la volonté de leur employeur. Des entretiens avec des orpailleurs à Tchibarakaten et à Djado suggèrent que cette forme de dépendance est instrumentalisée par les employeurs qui profitent de la vulnérabilité des travailleurs.

Un orpailleur à Djado a témoigné avoir entendu parler de personnes exploitées dans des endroits reculés de la zone d'orpaillage : « Ils mentent sur l'endroit et vous amènent ailleurs loin pour vous exploiter. Et il est impossible de revenir à pieds ». Bien qu'il n'ait pas personnellement subi de tels abus, il est resté à Djado parce qu'il n'avait pas les moyens de partir : « La vie ici est une obligation pour moi ; si j'ai de quoi payer le voyage pour retourner à la maison j'allais rentrer. Moi je ne veux plus de l'orpaillage. Je ne souhaite pas revenir ici »<sup>121</sup>.

Ce facteur géographique est plus déterminant pour les zones d'orpaillage éloignées comme Tchibarakaten (à 400 kilomètres d'Arlit) et Djado (à 650 kilomètres d'Agadez) que pour celles situées non loin des grandes villes, comme N'Tahaka (à 50 kilomètres de Gao)<sup>122</sup>. Toutefois, des orpailleurs interrogés à N'Tahaka ont déclaré avoir voyagé à crédit à partir de Gao. Les dettes relatives au transport des orpailleurs à N'Tahaka pourraient se situer entre 200 000 et 500 000 FCFA (305 à 762 €).

Les entretiens menés à Djado suggèrent que le fait de voyager à crédit – ce qui est souvent nécessaire en raison du coût du voyage depuis Agadez – est un autre facteur de vulnérabilité majeur pour les candidats à l'orpaillage. Des orpailleurs ont expliqué qu'ils avaient en fait été recrutés à Agadez, où des transporteurs – ou passeurs – rassemblent des candidats à l'orpaillage pour les transporter à Djado. À leur arrivée dans cette localité, les passeurs « vendent » la dette des orpailleurs à des employeurs :

Je suis arrivé [...] à Agadez où j'ai entendu les chauffeurs parler de Djado. Ils nous ont dit que nous devons travailler pour les rembourser. Ils ne vous amènent pas à Djado, ils contournent Djado pour aller en brousse. C'est là-bas qu'ils vont vous vendre à 30 000 [45,70 €] par personne. Tu vas travailler durant 15 jours pour rembourser la dette à raison de 2 000 francs [3 €] par jour [...] Dès que tu commences à travailler, il te dit qu'il t'a acheté et que tu n'as aucun droit <sup>123</sup>.

Selon plusieurs personnes interrogées, les passeurs peuvent réaliser un bénéfice de 15 000 FCFA (22,80 €) par passager dans ces opérations, au cours desquelles ils transportent généralement une dizaine de passagers. Un orpailleur a décrit la situation de vulnérabilité liée aux voyages à crédit :

L'affaire du voyage à crédit est une affaire d'humiliation. Le crédit c'est un problème. Le plus grand problème est que les chauffeurs ne disent pas la vérité aux passagers. Une fois ici [le chauffeur et le futur employeur] se concertent entre eux et le chauffeur s'en va. Dès que tu te lèves pour parler on te dit que tu as été vendu <sup>124</sup>.

Un autre facteur qui peut contribuer à des conditions de travail abusives est l'utilisation – ou l'abus – du système de paiement traditionnel dénommé localement « les trois-tiers ». Dans ce système, l'or extrait est divisé en trois parts égales : les deux tiers reviennent à l'employeur et le tiers restant est remis à l'équipe des orpailleurs. L'employeur déduit les frais d'approvisionnement en nourriture et en eau de la part des orpailleurs, qui est ensuite divisée par le nombre de personnes dans l'équipe. Dans certains cas, les frais d'équipement (moteur, compresseur) sont déduits du total avant qu'il ne soit divisé par trois ; dans d'autres, les frais d'équipement sont calculés comme une autre part égale à celle des orpailleurs.

Ce système de partage est en vigueur dans tous les sites étudiés dans le nord du Niger et du Mali<sup>125</sup>. Bien qu'il soit accepté et compris par tous les orpailleurs de la région, ce système repose sur leur vulnérabilité et y contribue ; ils ne peuvent pas négocier une meilleure rémunération et sont souvent réduits à travailler plusieurs mois sans rémunération : s'ils ne trouvent pas d'or, ils ne reçoivent alors que des aliments basiques et de l'eau. Pourtant, ce système de paiement des trois tiers seul ne peut être considéré comme une forme de trafic de main d'œuvre, même si son usage abusif s'apparente parfois à de l'exploitation.

Outre cette répartition inégale des revenus, les orpailleurs peuvent également être contraints de partager leurs revenus avec la personne qui les a recrutés. Comme le nombre de candidats à l'orpillage est bien supérieur à la demande de main d'œuvre, beaucoup font appel à des recruteurs pour leur trouver un emploi dans les sites d'orpillage. Ce faisant, ils s'engagent souvent à partager une partie de leurs revenus avec le recruteur en guise de frais de recrutement.

La plupart des travailleurs contacteront d'abord des recruteurs ou des intermédiaires basés dans les villes proches du site d'orpillage<sup>126</sup>, qui leur trouvent généralement un employeur et peuvent également organiser leur voyage vers le site d'orpillage. Certains recruteurs financent le voyage du travailleur et ajoutent son coût au montant dû.

Pour travailler à Tchibarakaten, les futurs orpailleurs s'adressent généralement à des intermédiaires à Arlit, appelés « *ouban groupe* » (« père du groupe » en haoussa). Sinon, ils se rendent dans la zone d'orpillage et trouvent un recruteur sur place, dénommé « *sarkin tacha* » (« chef de la gare »). Ces intermédiaires, généralement expérimentés dans le domaine de l'orpillage, trouvent du travail pour les membres de leur communauté ou de même nationalité. Cette prestation a cependant un coût pour les candidats à l'orpillage, qui doivent remettre à l'intermédiaire un pourcentage de l'or qu'ils trouvent. Dans la plupart des cas, les intermédiaires sont inclus dans le système de paiement des trois tiers et reçoivent une part égale à celle des orpailleurs<sup>127</sup>.

De nombreux orpailleurs interrogés considèrent qu'ils sont exploités par les intermédiaires, qui exagèrent le coût de leurs services. Ils considèrent que les intermédiaires abusent de leur pouvoir pour exploiter la vulnérabilité des travailleurs en situation précaire qui n'ont pas d'opportunités économiques viables autres que l'orpillage<sup>128</sup>.

Certains orpailleurs s'estiment trompés par leurs recruteurs et ont constaté que leurs conditions de travail n'étaient pas celles sur lesquelles ils s'étaient mis d'accord avant leur départ. Un ouvrier agricole au chômage a affirmé avoir été recruté par un particulier à Agadez pour travailler dans une ferme d'oignons, avant d'être transporté à son insu et à crédit à Djado, où il a été contraint de travailler comme orpailleur pour rembourser ses frais de voyage :

Il m'a dit que je vais travailler l'oignon pour lui. On s'est croisé en ville lorsque j'étais à la recherche du travail. Il m'a dit qu'il y a du travail si je veux travailler pour lui. Il m'a amené dans son véhicule là où sont ses autres ouvriers. Le soir je l'ai vu fermer les phares de son véhicule avec du scotch ; puis il s'est enfui. Il est parti dans le Sahara. [...] Il nous a emmenés chez les Touaregs et nous a vendus<sup>129</sup>.

*Des orpailleurs transportés d'Arlit à Tchibarakaten, Niger, juillet 2022*



À N'Tahaka, les facteurs de vulnérabilité sont quelque peu différents de ceux de Djado et de Tchibarakaten. La vulnérabilité y semble davantage liée à l'insécurité régnant sur les sites d'orpaillage et aux actes de prédation perpétrés par les groupes armés du CSP. Les personnes interrogées ont souligné le rôle joué par les groupes armés qui contrôlent N'Tahaka et qui facilitent l'exploitation humaine, induite en partie par l'impunité dont ils jouissent lorsqu'ils mènent des activités commerciales ou illicites. Un orpailleur a expliqué que ces dynamiques d'exploitation sont courantes à N'Tahaka et a accusé les membres du CSP impliqués dans l'orpaillage d'abuser de leur position dominante pour imposer des conditions injustes et abusives aux travailleurs.

C'est toujours le CSP, avec des acteurs internationaux dont les gens de Dubaï, nous sommes obligés de leur vendre notre or sinon ils vont nous retirer nos biens par la force des armes et souvent ils assassinent les rebelles et ils fixent leurs prix. C'est eux le CSP qui gère les boutiques, qui nous vendent de l'eau pendant la saison sèche<sup>130</sup>.

Cependant, il est difficile de réunir les preuves de ce genre de pratiques. Un orpailleur a rapporté que, malgré de nombreux exemples d'abus, peu d'entre eux sont prêts à dénoncer les conditions imposées par les membres du CSP par crainte de représailles : « Car c'est eux qui contrôlent la zone de bout en bout. Personne n'ose les critiquer car si tu le fais tu vas te retrouver sous la tombe dès le lendemain »<sup>131</sup>.

À N'Tahaka, les niveaux élevés de dépendance vis-à-vis des employeurs ou des groupes armés pour obtenir du matériel, de la nourriture et de l'eau entraînent des dynamiques d'exploitation similaires à celles observées à Tchibarakaten et à Djado. Un orpailleur a déclaré avoir extrait de l'or aux côtés d'un jeune orpailleur nigérien à N'Tahaka qui avait travaillé pendant sept mois. Lorsque ce dernier a décidé de rentrer au Niger, son employeur ne lui aurait versé que 25 000 FCFA (38 €). La personne interrogée a affirmé qu'après l'échec des négociations, ils ont fait appel aux membres du CSP pour régler le différend. Le CSP n'ayant pas réagi, ils auraient demandé aux membres de l'EIS d'intervenir<sup>132</sup>.

Bien que l'issue finale de cette situation reste incertaine, elle illustre une pratique commune à tous les sites étudiés, par laquelle les employeurs exploitent la vulnérabilité des orpailleurs en les trompant, en les induisant en erreur ou en retenant leur salaire.



*Abris de fortune  
à Tchibarakaten,  
Niger, juillet 2022*

## Rôle des dynamiques communautaires dans les facteurs de vulnérabilité

L'essor de l'orpaillage dans le Sahel central continue d'attirer des orpailleurs potentiels provenant des populations locales et de toute la région. Les régions du nord du Niger et du Mali regroupent des populations originaires du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Ghana, de la Gambie, de la Guinée et du Sénégal<sup>133</sup>. Parmi ces nationalités, les orpailleurs issus de différentes communautés vivent et travaillent souvent en groupes répartis en fonction de l'appartenance communautaire. Ces dynamiques peuvent jouer un rôle dans l'organisation et la régulation des activités d'orpaillage. Elles peuvent être un atout pour de nombreux orpailleurs qui comptent sur leurs représentants pour les aider à gérer les conflits, à régler les litiges, à trouver du travail et à établir des relations d'affaires.

Cependant, un rapport de force inégal entre des communautés - en particulier entre celles qui sont originaires de la région, ont accès aux ressources (notamment les véhicules, les armes et l'argent) et peuvent exercer une influence politique, et les autres - peut amener certains groupes à être la cible de pratiques abusives, les exposant à des risques accrus. À titre d'exemple, les communautés touarègues occupent habituellement la plupart des postes de responsabilité à Tchibarakaten, tandis que les Toubous semblent plus influents à Djado. Des orpailleurs interrogés sur les deux sites laissent entendre que ces deux groupes sont généralement en position de force, ce qui leur permet d'employer des travailleurs d'autres communautés.

À Tchibarakaten et à Djado, de nombreux orpailleurs sont originaires du sud du Niger et du nord du Nigéria et, pour la plupart, des communautés haoussa (du Niger ou du Nigéria) ou djerma. Ces groupes accomplissent généralement les tâches plus difficiles de l'orpaillage, comme le creusage et l'extraction des puits profonds. Selon les personnes interrogées, lorsque les puits atteignent une certaine profondeur, de nombreux orpailleurs des communautés touarègue et toubou refusent de creuser plus profondément en raison du risque d'effondrement et d'autres accidents. Les employeurs feraient alors venir des travailleurs des communautés haoussa ou djerma pour poursuivre le travail<sup>134</sup>.

Selon un infirmier d'un centre de santé de l'un des sites aurifères de Tchibarakaten, l'écrasante majorité des patients traités pour des accidents du travail sont soit des Haoussas, soit des Djerma<sup>135</sup>. Les autres communautés présentes dans cette localité occupent généralement des postes moins exposés aux accidents.

Les dynamiques communautaires sont en outre visibles dans les différentes conditions de vie offertes aux travailleurs sur les sites d'orpaillage. Les quartiers d'habitation sont typiquement répartis selon les lignes communautaires. Alors que certains vivent dans des abris de fortune surpeuplés, d'autres peuvent obtenir des logements plus confortables, avec dans certains cas des antennes paraboliques, des humidificateurs, des installations sanitaires et des réfrigérateurs<sup>136</sup>.

Alors que certains vivent dans des abris de fortune surpeuplés, d'autres peuvent obtenir des logements plus confortables

## Perceptions et réponses

### Autorités nationales

Bien que les autorités nationales du Niger et du Mali soient généralement préoccupées par l'insécurité et la criminalité croissante dans les zones d'orpaillage, peu d'attention a été accordée aux risques de traite et d'exploitation des êtres humains.

Au Niger, les réponses à l'EMAPE passent surtout par des mesures de formalisation. Outre les impératifs de longue date visant à réduire l'instabilité dans le nord du pays, les actions tendant à réglementer l'exploitation aurifère dans la région d'Agadez ont surtout été motivées par les intérêts stratégiques des élites politiques locales et nationales à octroyer - ou à maintenir - l'accès aux sites aurifères et leur contrôle<sup>137</sup>. Cette situation



a donné lieu à des approches contrastées envers l'orpaillage dans le nord du Niger, en fonction des relations de proximité entre les autorités nationales et les réseaux clientélistes locaux, ainsi que du degré de volonté, de capacité ou d'obligation pour les premières à négocier avec les seconds<sup>138</sup>.

Néanmoins, il y a une impulsion claire au niveau du gouvernement nigérien de développer la formalisation. Lors d'une rare visite à Tchibarakaten en novembre 2022, la ministre des Mines, Ousseini Hadizatou Yacouba, a évoqué l'objectif gouvernemental de mieux gérer et superviser l'orpaillage afin d'en exploiter les avantages économiques : « Nous sommes assis sur des richesses aurifères, mais nous ne les voyons pas. [...] Tant qu'on ne quitte pas l'informel, on ne pas compter [l'orpaillage] comme pouvant être un levier pour notre économie »<sup>139</sup>.

Jusqu'à présent, la formalisation progressive de l'EMAPE à Tchibarakaten a pourtant presque exclusivement bénéficié aux acteurs disposant de moyens et de relations politiques pour obtenir des permis miniers et contraint les orpailleurs soit à chercher un emploi auprès des titulaires de permis soit à quitter la zone aurifère. La délivrance de permis aux sociétés minières n'est aussi pas liée à un cadre réglementaire efficace en matière de sécurité et de protection des droits des travailleurs, et les pratiques relatives au recrutement et à la rémunération sur le terrain restent largement informelles<sup>140</sup>. Les mesures prises en faveur de la formalisation à Tchibarakaten semblent donc avoir exacerbé les facteurs de vulnérabilité, puisque les travailleurs doivent soit se conformer aux conditions de travail imposées par les détenteurs de permis, soit se résoudre à recourir à l'orpaillage illégal risqué<sup>141</sup>.

À Djado, où l'État dispose d'une autorité limitée et où les autorités nationales ont surtout considéré l'EMAPE comme une menace, peu de mesures concrètes ont été prises en vue de la formalisation en dehors de la délivrance d'un nombre restreint de permis aux sociétés minières. Pour l'instant, ces détenteurs de permis ne sont pas opérationnels, mais les orpailleurs craignent de faire face à des défis semblables à ceux de Tchibarakaten<sup>142</sup>.

Alors que certains organismes officiels au Niger sont chargés de superviser les activités d'orpaillage, dans la pratique ils sont largement absents des zones d'orpaillage sahariennes. Au niveau national, la Direction des exploitations minières à petite échelle et des carrières (DEMPEC) du ministère des Mines est censée s'occuper de l'organisation et de la promotion des activités minières artisanales, dont l'EMAPE<sup>143</sup>. Cependant, au-delà de leur rôle dans la délivrance des permis, les responsables de la DEMPEC ne s'impliquent guère dans la gestion des zones d'orpaillage sahariennes.

Un organisme régional existe également – l'Observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO) – mais ne semble pas être actif ni présent sur le terrain à Tchibarakaten ou à Djado<sup>144</sup>.

Enfin, il existe la société minière nationale du Niger, la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN). En 2017, alors que la SOPAMIN possédait des permis d'exploitation aurifère à Djado et à Tchibarakaten, elle s'est vu confier par décret des mandats supplémentaires dans la supervision des sites aurifères et la sensibilisation des orpailleurs aux risques éventuels<sup>145</sup>. Elle n'aurait pas été en mesure d'assumer ces fonctions par manque de crédits budgétaires et en raison de la réticence apparente de la DEMPEC à lui déléguer de telles prérogatives<sup>146</sup>.

Il semble donc que les autorités nigériennes, conscientes de la nécessité de renforcer les contrôles et la supervision des activités de l'EMAPE, aient conçu des stratégies pour ce faire, mais des défis majeurs et un manque de volonté politique entravent leur mise en œuvre.

À N'Tahaka et dans d'autres mines d'or des régions de Gao et de Kidal, les chances de trouver de réponses nationales à l'EMAPE sont minces, compte tenu de l'absence totale de l'État dans ces zones qui sont toujours contrôlées par le JNIM.

### **Autorités locales**

Les mécanismes de gouvernance locale – tant formels qu'informels – ont généralement joué un rôle bien plus important dans la réglementation des activités dans les zones d'orpaillage éloignées, et ont démontré une

*Vue d'un site  
d'extraction d'or  
dans un champ  
aurifère du Djado,  
Niger, juin 2022*



prise de conscience des risques de trafic de main d'œuvre. Bien que techniquement informels, les comités de gestion mis en place à Tchibarakaten et à Djado sont des exemples de systèmes de gouvernance locaux.

Parmi ces comités, le plus développé est le Comité de gestion de Tchibarakaten, qui vise à régler les conflits entre orpailleurs ou ceux rencontrés entre travailleurs et employeurs et à lutter contre les risques d'exploitation et de trafic de main d'œuvre. Ce comité peut établir des contrats écrits pour formaliser l'emploi des travailleurs, mais admet que ces contrats sont rares<sup>147</sup>. Cependant, le comité est composé pour l'essentiel de « patrons » (propriétaires de mines), ce qui peut biaiser les arbitrages en leur faveur. Même s'il semble que le comité intervienne tout de même en faveur des travailleurs non rémunérés ou maltraités, il reste structurellement entre les mains de puissants patrons, dont certains tirent avantage de pratiques abusives en matière d'emploi<sup>148</sup>.

Par ailleurs, les forces de sécurité locales de Tchibarakaten interviennent dans des situations de trafic de main d'œuvre ou d'exploitation, même si elles sont limitées. Sur le site principal de cette localité, l'unité de gendarmerie locale a signalé qu'en plus des niveaux élevés de criminalité dans la zone aurifère, elle devait régler de nombreux conflits relatifs aux modalités de travail, à la rémunération et aux litiges territoriaux et, parfois, aux situations d'exploitation<sup>149</sup>. Cependant, ses interventions seraient rares, la plupart des cas d'abus passant largement inaperçus auprès des forces de l'ordre. En outre, lorsque la gendarmerie intervient, elle fait systématiquement appel au comité pour l'assister dans le règlement des différends<sup>150</sup>.

À N'Tahaka, comme cela a été indiqué précédemment, les acteurs chargés de la sécurité – c'est-à-dire les groupes opérant sous l'autorité du CSP – sont considérés par certains orpailleurs comme des éléments contribuant activement à aggraver les risques de traite des personnes et d'exploitation plutôt qu'à les prévenir. En l'absence d'une gouvernance locale formelle, l'orpaillage est entièrement gouverné par des groupes armés. Pourtant, à N'Abaw, où la zone aurifère est contrôlée par le JNIM, les entretiens suggèrent que les acteurs chargés de la sécurité aident à répondre à ces risques. Bien que ces témoignages doivent être traités avec caution, certains suggèrent que le système de gouvernance religieuse mis en place par le JNIM – alors qu'il est à bien d'autres égards à l'origine de conflits et de violences – peut contribuer à une moindre vulnérabilité des travailleurs en fournissant et en appliquant un cadre réglementaire moral strict<sup>151</sup>.

## Conclusion

L'essor de l'orpaillage a été source de défis et d'opportunités importants pour la stabilisation et le développement locaux et régionaux. Dans les zones d'orpaillage éloignées du Sahara et les zones d'orpaillage qui échappent au contrôle et au pouvoir des autorités nationales, les menaces perçues par les États en raison de l'essor de l'EMAPE ont pour la plupart fait l'objet d'approches hautement sécurisées<sup>152</sup>. Les gouvernements

ont pourtant accordé peu d'attention aux risques encourus par les orpailleurs eux-mêmes et ont laissé la réglementation de l'exploitation aurifère à la charge des systèmes de gouvernance informels, contrôlés par des élites ou des acteurs du conflit.

Cette recherche a permis d'identifier des éléments concrets démontrant un trafic de main-d'œuvre basé sur le travail forcé à Djado et à Tchibarakaten, où certains orpailleurs, en particulier ceux originaires du sud du Niger, sont soumis à des violences et contraintes physiques. Ces pratiques ne semblent cependant pas systématiques dans les sites d'orpaillage étudiés. Ce travail de recherche a plutôt mis en lumière des facteurs clés qui rendent les orpailleurs plus vulnérables aux pratiques relevant de l'exploitation et aux traitements abusifs.

Plusieurs de ces facteurs sont liés à l'éloignement géographique des deux zones d'orpaillage étudiées, Djado et Tchibarakaten. Le coût du transport vers ces sites d'orpaillage au départ de grandes villes comme Agadez ou Arlit oblige généralement les orpailleurs démunis à voyager à crédit, puis à conclure des accords de travail en servitude avec des employeurs, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. L'éloignement de ces zones d'orpaillage, et surtout de certains de leurs sites d'extraction, accroît la vulnérabilité, les orpailleurs étant largement tributaires de leurs employeurs.

L'emplacement des zones d'orpaillage, combiné à la forte demande d'emploi dans le secteur de l'EMAPE dans un contexte où les moyens de subsistance alternatifs sont limités, contribue à créer une dépendance à l'égard des recruteurs ou des intermédiaires lors de la recherche d'emploi. Bien qu'ils ne soient pas exclusivement de nature prédatrice, ces acteurs peuvent, en raison de leur rôle, concourir à l'exploitation des travailleurs, soit en les dupant (sur les conditions ou les lieux de travail), soit en exigeant des parts supplémentaires tirées de leurs revenus.

Enfin, les acteurs sécuritaires peuvent également jouer un rôle dans l'exploitation en abusant de leur position dominante pour imposer des conditions de travail injustes ou abusives. C'est le cas en particulier à N'Tahaka, mais ce type de comportement se retrouve sur tous les sites étudiés, y compris en lien avec les dynamiques communautaires.

Ces pratiques s'inscrivent également dans un contexte plus large d'insécurité et d'application inefficace de la loi, ce qui accroît les risques encourus par les orpailleurs. Bien qu'elles ne soient pas directement liées au trafic de main d'œuvre et à son exploitation, les dynamiques de criminalité organisée, notamment le trafic de drogue et d'armes, sont également pertinentes dans la mesure où elles exacerbent l'insécurité et la violence dans ces zones reculées, ce qui peut compromettre la sécurité des travailleurs.

Pour aborder ces questions, il convient d'adopter une approche multidimensionnelle qui tient compte du contexte social, économique et politique de l'EMAPE.

Bien que l'EMAPE dans les zones d'orpaillage telles que Tchibarakaten soit gérée et de plus en plus réglementée par des structures de gouvernance locales, les efforts visant à lutter contre les risques de trafic de main-d'œuvre et à améliorer les conditions de travail sont insuffisants. Dans l'ensemble, les recherches montrent que les mesures prises par le gouvernement nigérien en faveur de la formalisation n'ont, jusqu'à présent, bénéficié qu'aux élites politiques et économiques locales, tout en exacerbant la vulnérabilité des orpailleurs individuels.

À N'Tahaka, les perspectives de formalisation sont minces tant que la zone échappe au contrôle des autorités maliennes. Mais cette recherche suggère que la sécurisation de cette zone d'orpaillage pourrait contribuer à réduire la vulnérabilité des orpailleurs à l'exploitation. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la situation des sites d'orpaillage dans la région de Kidal au Mali, où l'orpaillage artisanal joue par ailleurs un rôle important dans les dynamiques politiques et sécuritaires locales et régionales.

La situation actuelle – marquée par des efforts et un plaidoyer croissants pour la formalisation de l'orpaillage artisanal et l'exploitation de son potentiel économique et de développement dans une région marquée par

l'instabilité – offre aux États du Sahel une occasion formidable. S'il est géré de manière efficace, l'essor de l'orpaillage pourrait assurer des moyens de subsistance sûrs et durables, plutôt que d'alimenter les conflits et la criminalité et d'exposer les orpailleurs à des risques d'exploitation et d'abus.

Cet essor offre, en outre, la possibilité d'accroître les recettes fiscales de l'État et de stabiliser et renforcer sa présence dans des régions autrement marginalisées et isolées. Pour y parvenir, les États doivent trouver un équilibre entre l'exploitation minière industrielle et artisanale à petite échelle, et répondre efficacement aux risques de trafic de main-d'œuvre et aux pratiques d'exploitation dans le cadre des efforts de formalisation.

De tels impératifs sont d'autant plus cruciaux pour la stabilité régionale que le secteur aurifère est devenu une cible de prédation clé pour la société militaire privée russe, Wagner Group. La présence de Wagner au Mali depuis novembre 2021 a éveillé des soupçons sur d'éventuelles rétrocessions de concessions minières en paiement de ses services, comme ce fut le cas en République centrafricaine et au Soudan<sup>153</sup>.

## Recommandations

Les recommandations suivantes pourraient permettre de réduire les risques de trafic de main-d'œuvre dans l'EMAPE dans la zone saharo-sahélienne et d'améliorer les conditions de travail des orpailleurs. Bien qu'elles concernent principalement Djado et Tchibarakaten, elles pourraient aussi s'appliquer à d'autres sites de la région. Même si la plupart d'entre elles ne peuvent s'appliquer à N'Tahaka dans le contexte politique et sécuritaire actuel, elles demeurent pertinentes dans le contexte plus large de l'EMAPE au Mali.

L'adoption de ces recommandations pourrait également être entravée par le manque de capacité et/ou de volonté des États sahéliens à réglementer et à superviser efficacement les zones d'orpaillage sahariennes éloignées. Le rôle des partenaires internationaux devrait donc être de soutenir et d'appuyer leur mise en œuvre.

### Soutenir la formalisation de l'EMAPE

Les États devraient poursuivre les efforts de formalisation de l'orpaillage de manière à permettre la pérennité de l'EMAPE parallèlement à l'exploitation minière industrielle tout en offrant des garanties aux travailleurs.

### Intégrer des normes de sécurité du travail dans la réglementation minière

La campagne de formalisation devrait veiller à ce que les cadres réglementaires de l'orpaillage établissent des normes claires pour les conditions de travail dans l'EMAPE et l'orpaillage à grande échelle. Ces normes devraient, en outre, être diffusées par les ministères des mines et par leurs représentants locaux sur le terrain. Quant aux ministères du travail et des mines, ils pourraient concevoir, d'une part, un mécanisme de recours accessible localement pour le dépôt de plaintes et, d'autre part, des procédures standard pour assister les orpailleurs dont les droits ont été violés. Les ministères des mines devraient prévoir et allouer des ressources aux mécanismes de suivi et de supervision de la mise en œuvre de ces réglementations.

### Adapter les procédures de formalisation pour soutenir les orpailleurs indépendants et réduire les risques de corruption et de clientélisme

Pour éviter une marginalisation et une criminalisation accrues des orpailleurs, la formalisation devrait être plus abordable et plus accessible aux orpailleurs et ne pas se limiter à l'octroi de permis aux sociétés minières. Les procédures d'octroi de permis devraient également être plus transparentes afin de réduire les risques de corruption et de clientélisme. Lors de la délivrance du permis d'exploitation, l'autorité compétente devrait par ailleurs fournir des informations sur la sûreté de l'exploitation minière, notamment sur les normes de travail.

### Promouvoir le dialogue sur les défis et opportunités de l'orpaillage

Le dialogue et le partage d'expériences aux niveaux national et local pourraient aider les États du Sahel à formuler et à mettre en œuvre des processus de formalisation durables et sensibles aux conflits, et qui

réduisent les risques de trafic de main d'œuvre et d'exploitation des travailleurs. Les expériences en matière de formalisation en Mauritanie, qui ont porté sur le traitement de l'or plutôt que sur l'extraction, ainsi qu'au Soudan<sup>154</sup>, pourraient offrir des points de comparaison utiles dans des zones qui partagent des caractéristiques similaires.

Ces dialogues devraient rassembler des acteurs locaux et des décideurs politiques, tels que les orpailleurs eux-mêmes, des acteurs communautaires et gouvernementaux locaux, afin de s'assurer de l'appropriation locale des processus de formalisation et que l'institutionnalisation des pratiques soit acceptée et considérée comme équitable au niveau local.

### **Investir des ressources dans le déploiement des services publics et de la sécurité dans les zones d'orpaillage**

La formalisation de l'EMAPE devrait s'accompagner d'efforts visant à fournir la sécurité et les services de base en échange de la taxation. Le déploiement de services publics devrait aussi permettre aussi d'allouer des ressources financières et humaines aux mécanismes locaux de suivi et de supervision et à l'application de la loi.

### **Soutenir le rôle de la société civile dans l'orpaillage**

Les campagnes nationales de formalisation, même si elles sont réussies, sont des processus longs et complexes. Les efforts déployés par les gouvernements pour soutenir la formalisation de l'EMAPE peuvent améliorer les conditions des travailleurs en matière de sécurité dans les zones d'orpaillage, mais la réponse contre les risques de trafic de main d'œuvre doit également associer la société civile.

### **Sensibiliser aux risques de trafic de main d'œuvre dans l'EMAPE**

Dans les lieux d'origine des orpailleurs potentiels, la société civile devrait jouer un rôle dans le partage d'informations pertinentes sur la situation de l'EMAPE. Les actions allant dans ce sens ne devraient pas servir à décourager les orpailleurs potentiels, mais plutôt fournir des informations claires sur les conditions de travail dans le secteur de l'EMAPE et des conseils sur les moyens de réduire leur vulnérabilité (par exemple, éviter de voyager à crédit, éviter certains intermédiaires, rechercher des contrats écrits auprès des comités de gestion locaux si possible). Le partage d'informations pourrait se faire par le biais d'organisations de la société civile, de mécanismes communautaires traditionnels ou des réseaux sociaux.

### **Soutenir et encadrer la création de syndicats d'orpailleurs**

Les syndicats d'orpailleurs pourraient contribuer à une meilleure représentation des intérêts des orpailleurs, accompagner les processus de formalisation, sensibiliser aux risques de trafic de main d'œuvre et d'exploitation et représenter un interlocuteur crédible et légitime pour les autorités locales et nationales. Un syndicat dénommé Syndicat national des travailleurs des mines du Niger est présent dans la partie occidentale du pays, bien que son rôle et ses capacités soient limités.

### **Soutenir et encadrer la création de coopératives d'orpailleurs**

Les coopératives d'orpailleurs pourraient soutenir la durabilité de l'orpaillage individuel et réduire la vulnérabilité des travailleurs en permettant la mise en commun des ressources nécessaires à l'équipement, aux taxes et aux permis, et en réduisant leur dépendance vis-à-vis des sociétés minières. Il faudrait par ailleurs que ces coopératives puissent accéder aux permis miniers. Elles pourraient également être des interlocuteurs clés pour les autorités locales et nationales dans les campagnes de formalisation.

## Notes

- 1 Entretien avec un ancien orpailleur à Agadez, novembre 2020.
- 2 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Organized crime and instability dynamics: Mapping illicit hubs in West Africa, GI-TOC, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africa-illicit-hub-mapping/>.
- 3 Mark Micallef, Raouf Farrah, Alex Bish et Victor Tanner, After the storm: Organized crime across the Sahel–Sahara following upheaval in Libya and Mali, GI-TOC, 21 novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm>.
- 4 Marcena Hunter, Beyond blood: Gold, conflict and criminality in West Africa, GI-TOC, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>; Marcena Hunter, Pulling at golden webs: Combating criminal consortia in the African artisanal and small-scale gold mining and trade sector, ENACT: Enhancing Africa's Response to Transnational Organised Crime, 24 avril 2019, <https://enactafrica.org/research/research-papers/pulling-at-golden-webs-combating-criminal-consortia-in-theafrican-artisanal-and-small-scale-gold-mining-and-trade-sector>; International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central); Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development, Illicit financial flows and conflict in artisanal and small-scale gold mining : Burkina Faso, Mali et Niger, 14 septembre 2022, [www.igfmining.org/announcement/illicit-financial-flows-conflict-artisanal-small-scale-gold-burkina-faso-mali-niger/](http://www.igfmining.org/announcement/illicit-financial-flows-conflict-artisanal-small-scale-gold-burkina-faso-mali-niger/).
- 5 United States Department of State, 2022 Trafficking in persons, [www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/](http://www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/).
- 6 RFI, Tchad : Des associations alertent sur le phénomène grandissant de la traite des personnes, 14 septembre 2021, [www.rfi.fr/fr/afrique/20210914-tchad-des-associations-alertent-sur-le-ph%C3%A9nom%C3%A8ne-grandissant-de-la-traite-des-personnes](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20210914-tchad-des-associations-alertent-sur-le-ph%C3%A9nom%C3%A8ne-grandissant-de-la-traite-des-personnes).
- 7 Mark Micallef et al., Conflict, coping and COVID: Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/GI-TOC-Changing-human-smuggling-and-trafficking-dynamics-in-North-Africa-and-the-Sahel-in-2019-and-2020.pdf>, p. 86.
- 8 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central); Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Laurent Gagnol et Géraud Magrin, Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ?, *Hérodote*, 2019/1:172, 193–215, <https://doi.org/10.3917/her.172.0193>.
- 9 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 10 Mark Micallef, Raouf Farrah, Alex Bish et Victor Tanner, After the storm: Organized crime across the Sahel–Sahara following upheaval in Libya and Mali, GI-TOC, 21 novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/>.
- 11 Mathieu Pellerin, Beyond the 'Wild West': The gold rush in northern Niger, Small Arms Survey, SANA briefing paper, juin 2017, [www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger](http://www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger).
- 12 Conflict Armament Research, Investigating cross-border weapon transfers in the Sahel, 2016, [www.conflictarm.com/reports/investigating-cross-border-weapon-transfers-in-the-sahel/](http://www.conflictarm.com/reports/investigating-cross-border-weapon-transfers-in-the-sahel/).
- 13 Emmanuel Grégoire et Marko Scholze, Identité, imaginaire et tourisme en pays touareg au Niger, *Via Tourism Review*, 2, 2012, <https://doi.org/10.4000/viatourism.1102>.
- 14 Mark Micallef et al., The human conveyor belt broken: Assessing the collapse of the human-smuggling industry in Libya and the central Sahel, GI-TOC, avril 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/the-human-conveyor-belt-broken-2/>.
- 15 France 24, Uranium-rich Niger struggles despite nuclear resurgence, 29 novembre 2022, [www.france24.com/en/live-news/20221129-uranium-rich-niger-struggles-despite-nuclear-resurgence](http://www.france24.com/en/live-news/20221129-uranium-rich-niger-struggles-despite-nuclear-resurgence).
- 16 Reuters, Areva/Niger-La production d'Imouraren ne débutera pas avant 2015, 17 mars 2013, [www.reuters.com/article/areva-niger-imouraren-idFRL6N0BZHR20130307](http://www.reuters.com/article/areva-niger-imouraren-idFRL6N0BZHR20130307).
- 17 RFI, Niger uranium mine closure: Hundreds of jobs cut, concerns for environment, 15 mars 2021, [www.rfi.fr/en/afrique/20210315-niger-uranium-mine-closure-arlit-cominak-hundreds-of-jobs-cut-concerns-for-environment-africa-economy-orano](http://www.rfi.fr/en/afrique/20210315-niger-uranium-mine-closure-arlit-cominak-hundreds-of-jobs-cut-concerns-for-environment-africa-economy-orano); Entretien à distance avec un ancien directeur de la SOPAMIN, mars 2023.
- 18 Mark Micallef, Raouf Farrah, Alex Bish et Victor Tanner, After the storm: Organized crime across the Sahel–Sahara following upheaval in Libya and Mali, GI-TOC, 21 novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/>.
- 19 Peter Tinti, Whose crime is it anyway? Organized crime and international stabilization efforts in Mali, GI-TOC, février 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-stabilization-mali/>.
- 20 Flore Berger, Locked Horns: Cattle rustling and Mali's war economy, GI-TOC, mars 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/cattle-rustling-mali-war-economy/>.
- 21 Peter Tinti, Whose crime is it anyway? Organized crime and international stabilization efforts in Mali, GI-TOC, février 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-stabilization-mali/>.
- 22 Emmanuel Grégoire et Laurent Gagnol, Ruées vers l'or au Sahara : L'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Air (Niger), *EchoGéo*, 19 mai 2017, <http://journals.openedition.org/echogeo/14933>.
- 23 Ibid.
- 24 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 25 ITIE, Rapport 2020 : Dispositif national de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives au Niger (DN/ITIE-Niger), décembre 2022, <https://itieniger.net/rapports-ditie/>.

- 26 Entretien avec Abdoukader Afane, janvier 2023.
- 27 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 28 Entretiens avec Rhoumour Tchilouta et Abdoukader Afane, mars 2023.
- 29 Données au 31 décembre 2021. Metals Focus and World Gold Council, production manière mondiale, [www.gold.org/goldhub/data/gold-production-by-country](http://www.gold.org/goldhub/data/gold-production-by-country).
- 30 Marie-Pierre Olphand, Orpillage : Les pratiques chinoises en question au Mali, *RFI*, 18 novembre 2021, [www.rfi.fr/fr/podcasts/chronique-des-mati%C3%A8res-premi%C3%A8res/20211117-orpillage-les-pratiques-chinoises-en-question-au-mali](http://www.rfi.fr/fr/podcasts/chronique-des-mati%C3%A8res-premi%C3%A8res/20211117-orpillage-les-pratiques-chinoises-en-question-au-mali).
- 31 Olivier Dubois, Mali : Kidal dans la fièvre de l'or, *Le Point*, 13 avril 2019, [www.lepoint.fr/economie/mali-kidal-dans-la-fievre-de-l-or-2--13-04-2019-2307462\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/mali-kidal-dans-la-fievre-de-l-or-2--13-04-2019-2307462_28.php) ; Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Laurent Gagnol et Géraud Magrin, Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel : Ferment de crise ou stabilisateur ?, *Hérodote*, 172, 2019, 193-215, <https://doi.org/10.3917/her.172.0193>.
- 32 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 33 Laurent Gagnol et Abdoukader Afane, De sable, d'or et de mercure : Note sur la production urbaine contrastée de la ruée vers l'or au Sahara, *Afrique contemporaine*, 1-2 (No. 269-270), 2019, 225-248, <https://doi.org/10.3917/afco.269.0225>.
- 34 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 35 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
- 36 Mathieu Pellerin, Beyond the 'Wild West': The gold rush in northern Niger, Small Arms Survey, SANA briefing paper, juin 2017, [www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger](http://www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger) ; Jérôme Tubiana et Claudio Gramizzi, Tubu trouble: State and statelessness in the Chad-Sudan-Libya triangle, HSBA Working Paper 43, Small Arms Survey, juin 2017, [www.smallarmssurvey.org/resource/tubu-trouble-state-and-statelessness-chad-sudan-libya-triangle-hsba-working-paper-43](http://www.smallarmssurvey.org/resource/tubu-trouble-state-and-statelessness-chad-sudan-libya-triangle-hsba-working-paper-43).
- 37 RFI, Tchad : Après les affrontements de Kouri Bougoudi, Mahamat Idriss Deby annonce des mesures, 10 juin 2022, [www.rfi.fr/fr/afrique/20220610-tchad-apr%C3%A8s-les-affrontements-de-kouri-bougoudi-mahamat-idriss-deby-annonce-des-mesures](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20220610-tchad-apr%C3%A8s-les-affrontements-de-kouri-bougoudi-mahamat-idriss-deby-annonce-des-mesures).
- 38 Amarana Maiga, Mali : Affrontements sanglants entre deux villages pour le contrôle d'un site d'orpillage, Anadolu Agency, 12 janvier 2023, [www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-affrontements-sanglants-entre-deux-villages-pour-le-contr%C3%B4le-dun-site-dorpillage/2786356](http://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-affrontements-sanglants-entre-deux-villages-pour-le-contr%C3%B4le-dun-site-dorpillage/2786356).
- 39 Entretien avec un orpilleur à N'Tahaka, août 2022.
- 40 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
- 41 Mathieu Pellerin, Beyond the 'Wild West': The gold rush in northern Niger, Small Arms Survey, SANA briefing paper, juin 2017, [www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger](http://www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger).
- 42 Mark Micallef et al., Conflict, coping and COVID: Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/GI-TOC-Changing-human-smuggling-and-trafficking-dynamics-in-North-Africa-and-the-Sahel-in-2019-and-2020.pdf>.
- 43 Alexandre Bish, Soldiers of fortune: The future of Chadian fighters after the Libyan ceasefire, GI-TOC, décembre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/chadian-fighters-libyan-ceasefire/>.
- 44 Aïr-Info Agadez, Axe Agadez-Dirkou : Des bandits armés attaquent un convoi de la Garde nationale escortant de l'or, Facebook post, 30 janvier 2022, [www.facebook.com/PAirInfoAgadez/photos/a.1065483263536968/4801167979968459/](https://www.facebook.com/PAirInfoAgadez/photos/a.1065483263536968/4801167979968459/).
- 45 Aïr-Info Agadez, Agadez/Tchibarakaten : Des individus lourdement armés attaquent un convoi d'orpilleurs, Facebook post, 23 août 2022, [www.facebook.com/PAirInfoAgadez/photos/a.1065483263536968/5381889348562983/](https://www.facebook.com/PAirInfoAgadez/photos/a.1065483263536968/5381889348562983/).
- 46 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 47 Entretien à distance avec un contact à Tchibarakaten, octobre 2022.
- 48 Entretien avec Hamidou Diallo, à Lagos, au Nigéria, décembre 2022.
- 49 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 50 Marcena Hunter, Beyond blood: Gold, conflict and criminality in West Africa, GI-TOC, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>.
- 51 International Crisis Group, Getting a grip on central Sahel's gold rush, Report 282, 13 novembre 2019, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-mali-niger/repandre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central).
- 52 Marcena Hunter, Beyond blood: Gold, conflict and criminality in West Africa, GI-TOC, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/gold-conflict-criminality-west-africa/>.
- 53 Entretien téléphonique avec Abdoukader Afane, janvier 2023.
- 54 Sam Mednick, Growth in Burkina Faso gold mining fuels human trafficking, *AP News*, 30 avril 2021, <https://apnews.com/article/africa-west-africa-united-nations-human-trafficking-burkina-faso-0da342d2707fbeb531e96d36d3e1d4df>.
- 55 Jeune Afrique, Mali : Au moins 20 000 enfants exploités dans des mines d'or toxiques, 7 décembre 2011, [www.jeuneafrique.com/178219/societe/mali-au-moins-20-000-enfants-exploit-s-dans-des-mines-d-or-toxiques/](http://www.jeuneafrique.com/178219/societe/mali-au-moins-20-000-enfants-exploit-s-dans-des-mines-d-or-toxiques/).

- 56 Conseil de sécurité des Nations unies, lettre datée du 3 août 2022 adressée au président du Conseil de Sécurité par le Groupe d'experts sur le Mali, créé par la Résolution 2374 (2017), UNDOC S/2022/595, UNSC, p. 24, [111].
- 57 Perspectives partagées par les participants lors de l'atelier de validation à Lagos, au Nigéria, décembre 2022.
- 58 Lucia Bird et Tuesday Reitano, Trafficking in persons in conflict contexts: What is a realistic response from Africa?, ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/trafficking-in-persons-in-conflict-contexts/>, p. 5.
- 59 United States Department of State, 2022 Trafficking in Persons Reports, [www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/](http://www.state.gov/reports/2022-trafficking-in-persons-report/).
- 60 Alice Fereday, Chad: Political crisis significantly disrupts human smuggling, GI-TOC, juin 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/human-smuggling-trafficking-ecosystems-north-africa-sahel/>.
- 61 Alexandre Bish, Soldiers of fortune: The future of Chadian fighters after the Libyan ceasefire, GI-TOC, décembre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/chadian-fighters-libyan-ceasefire/>.
- 62 Entretiens avec de futurs orpailleurs à Abéché, au Tchad, février 2021.
- 63 Ibid.
- 64 Entretiens avec des orpailleurs à Abéché, au Tchad, 2021.
- 65 Entretiens avec d'anciens et de futurs orpailleurs à Abéché, au Tchad, février 2021.
- 66 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 67 Abdoukader Afane et Laurent Gagnol, Une ruée vers l'or contemporaine au Sahara : L'extractivisme aurifère informel au nord du Niger, *Vertigo*, 20:3, décembre 2020, <https://doi.org/10.4000/vertigo.29044>.
- 68 Entretiens avec des orpailleurs à Djado, juillet 2022.
- 69 Mathieu Pellerin, Beyond the 'Wild West': The gold rush in northern Niger, Small Arms Survey, SANA briefing paper, juin 2017, [www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger](http://www.smallarmssurvey.org/resource/beyond-wild-west-gold-rush-northern-niger) ; Mark Micallef, Raouf Farrah, Alex Bish et Victor Tanner, After the storm: Organized crime across the Sahel-Sahara following upheaval in Libya and Mali, GI-TOC, 21 novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/>.
- 70 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
- 71 Mark Micallef, Raouf Farrah, Alex Bish et Victor Tanner, After the storm: Organized crime across the Sahel-Sahara following upheaval in Libya and Mali, GI-TOC, 21 novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/>.
- 72 Mark Micallef et al., Conflict, coping and COVID: Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/GI-TOC-Changing-human-smuggling-and-trafficking-dynamics-in-North-Africa-and-the-Sahel-in-2019-and-2020.pdf>.
- 73 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187> ; Luca Raineri, Gold mining in the Sahara-Sahel: The political geography of state-making and unmaking, *International Spectator*, 55:4, 2020, 100-117, <https://doi.org/10.1080/03932729.2020.1833475>.
- 74 Mark Micallef et al., Conflict, coping and COVID: Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/GI-TOC-Changing-human-smuggling-and-trafficking-dynamics-in-North-Africa-and-the-Sahel-in-2019-and-2020.pdf>.
- 75 Entretien à Djado avec le chef de canton de Chirfa, juillet 2022.
- 76 Entretien avec Abdoukader Afane, janvier 2023.
- 77 Voir les bulletins hebdomadaires des opérations des Forces armées nigériennes. Par exemple, en début décembre 2022, un véhicule transportant 18 mineurs d'or du Tchad à Djado a été intercepté. Forces armées nigériennes, BULLETIN DES #OPÉRATIONS N°0032 /2022 #FAN, 6 décembre 2022, <https://twitter.com/ArmeesNiger/status/1601249821943562240/photo/1>.
- 78 Mark Micallef et al., Conflict, coping and COVID: Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/06/GI-TOC-Changing-human-smuggling-and-trafficking-dynamics-in-North-Africa-and-the-Sahel-in-2019-and-2020.pdf>.
- 79 Alice Fereday, Niger: Routes shift amid post-COVID increase in human smuggling, GI-TOC, juin 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/human-smuggling-trafficking-ecosystems-north-africa-sahel/>.
- 80 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 81 Ibid.
- 82 International Organization for Migration, Niger – Étude sur la migration interne autour des mines d'or dans la région d'Agadez, décembre 2021, <https://dtm.iom.int/reports/niger-etude-sur-la-migration-interne-autour-des-mines-dor-dans-la-region-dagadez-8-22>.
- 83 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
- 84 Raouf Farrah, Algeria's migration dilemma: Migration and human smuggling in southern Algeria, GI-TOC, décembre 2020, <https://globalinitiative.net/analysis/algerias-migration-dilemma/> ; Rémi Carayol et Laurent Gagnol, Ces murs de sable qui surgissent au Sahara, *Le Monde Diplomatique*, octobre 2021, [www.monde-diplomatique.fr/2021/10/CARAYOL/63629](http://www.monde-diplomatique.fr/2021/10/CARAYOL/63629).
- 85 Emmanuel Grégoire et Laurent Gagnol, Ruées vers l'or au Sahara : L'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger), *EchoGéo, Sur le Vif*, 19 mai 2017, <http://journals.openedition.org/echogeo/14933>.
- 86 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des*



- études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 87 Entretien avec l'ancien maire d'Iférouane, juillet 2022.
  - 88 Entretiens à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 89 Ibid.
  - 90 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
  - 91 Ibid.
  - 92 Entretiens à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 93 Même si la désignation d'un chef de village devait être précédée d'un décret du ministre de l'Intérieur érigeant la localité en village administratif. Voir Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
  - 94 Entretiens avec des orpailleurs et des acteurs de la sécurité à N'Tahaka, août 2022.
  - 95 Entretien avec un orpailleur à N'Tahaka, août 2022 ; voir également Paul Lorgerie, Au Mali, la ruée risquée vers l'or d'Intahaka, *Ouest France*, 4 décembre 2020, [www.ouest-france.fr/monde/mali/au-mali-la-ruée-risquée-vers-l-or-d-intahaka-7072628](http://www.ouest-france.fr/monde/mali/au-mali-la-ruée-risquée-vers-l-or-d-intahaka-7072628) ; Caroline Dumay, Du Sahel à Dubaï : Les routes de l'or sale, *Reporters France 24*, 15 juillet 2022, [www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20220715-du-sahel-%C3%A0-duba%C3%AF-les-routes-de-l-or-sale?fbclid=IwAR2KUR-YN4R5oRLlcKlkrRjSVP6yrCwUj09H0wxTmGB4LNaBOW8cuqhB3c&ref=fb\\_i](http://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20220715-du-sahel-%C3%A0-duba%C3%AF-les-routes-de-l-or-sale?fbclid=IwAR2KUR-YN4R5oRLlcKlkrRjSVP6yrCwUj09H0wxTmGB4LNaBOW8cuqhB3c&ref=fb_i).
  - 96 Fatma Bendhaou, Mali : Les mouvements armés du nord créent le « Cadre stratégique permanent », Agence Anadolu, 6 mai 2021, [www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-les-mouvements-arm%C3%A9s-du-nord-cr%C3%A9ent-le-cadre-strat%C3%A9gique-permanent/2231813](http://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-les-mouvements-arm%C3%A9s-du-nord-cr%C3%A9ent-le-cadre-strat%C3%A9gique-permanent/2231813).
  - 97 Entretien avec des membres du CSP à N'Tahaka, août 2022.
  - 98 Entretien avec un orpailleur à N'Tahaka, août 2022.
  - 99 Jeune Afrique, Mali : Les raisons de l'offensive de l'EIGS dans la région de Ménaka, 5 avril 2022, [www.jeuneafrique.com/1335594/politique/mali-les-raisons-de-loffensive-de-leigs-dans-la-region-de-menaka/](http://www.jeuneafrique.com/1335594/politique/mali-les-raisons-de-loffensive-de-leigs-dans-la-region-de-menaka/).
  - 100 Entretien avec un chercheur canadien, février 2023.
  - 101 Paul Lorgerie, Au Mali, la ruée risquée vers l'or d'Intahaka, *Ouest France*, 4 décembre 2020, [www.ouest-france.fr/monde/mali/au-mali-la-ruée-risquée-vers-l-or-d-intahaka-7072628](http://www.ouest-france.fr/monde/mali/au-mali-la-ruée-risquée-vers-l-or-d-intahaka-7072628).
  - 102 Lassaad Ben Ahmed, Mali : 7 combattants de la CMA assassinés à Intahaka, Anadolu Agency, 6 décembre 2021, [www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-7-combattants-de-la-cma-assassin%C3%A9s-%C3%A0-intahaka/2440246](http://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-7-combattants-de-la-cma-assassin%C3%A9s-%C3%A0-intahaka/2440246) ; Salihou Maïga, #Mali : communiqué de l'état-major général des armées sur l'attaque, ce matin, des troupes basées à #Intahaka dans la région de #Gao, Twitter post, 7 mars 2022, [https://twitter.com/Salih\\_Maig/status/1500813709303762944/photo/1](https://twitter.com/Salih_Maig/status/1500813709303762944/photo/1).
  - 103 Human Rights Watch, Mali: Coordinated massacres by Islamist armed groups, 27 octobre 2022, [www.hrw.org/news/2022/10/27/mali-coordinated-massacres-islamist-armed-groups](http://www.hrw.org/news/2022/10/27/mali-coordinated-massacres-islamist-armed-groups)
  - 104 France 24, Mali unrest: Local sources say nearly 1,000 civilians killed since March, 12 septembre 2022, [www.france24.com/en/video/20220912-mali-unrest-local-sources-say-nearly-1-000-civilians-killed-since-march](http://www.france24.com/en/video/20220912-mali-unrest-local-sources-say-nearly-1-000-civilians-killed-since-march).
  - 105 Cheick Bougounta Cissé, Régions de Gao et Ménaka : Plus d'une dizaine de civils tués en moins de 24 heures par l'État islamique, *Mali Actu*, 4 août 2022, <https://maliactu.net/regions-de-gao-et-menaka-plus-dune-dizaine-de-civils-tues-en-moins-de-24-heures-par-letat-islamique/>.
  - 106 Entretien avec des membres du CSP à N'Tahaka, août 2022.
  - 107 Peter Tinti, Whose crime is it anyway? Organized crime and international stabilization efforts in Mali, GI-TOC, février 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-stabilization-mali/>.
  - 108 Entretiens avec des orpailleurs à N'Tahaka, août 2022.
  - 109 Entretien avec un ancien orpailleur à N'Abaw, août 2022.
  - 110 Entretiens avec des orpailleurs et des membres de l'Institut national des mines (INIM) à N'Tahaka, août 2022 ; voir également Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
  - 111 Lucia Bird et Tuesday Reitano, Trafficking in persons in conflict contexts: What is a realistic response from Africa?, ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/trafficking-in-persons-in-conflict-contexts/>.
  - 112 Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Nations unies, New York, 15 novembre 2000, Recueil des Traités, vol. 2237, p. 319 ; doc. A/55/383, article 3, [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=ind&mtdsg\\_no=XVIII-12-a&chapter=18&clang=\\_en](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=ind&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&clang=_en).
  - 113 Pour un examen plus approfondi de cette question, voir Lucia Bird et Tuesday Reitano, Trafficking in persons in conflict contexts: What is a realistic response from Africa?, ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/trafficking-in-persons-in-conflict-contexts/>.
  - 114 Organisation internationale du travail, The meanings of forced labour, 10 mars 2014 [www.ilo.org/global/topics/forced-labour/news/WCMS\\_237569/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/news/WCMS_237569/lang--en/index.htm).
  - 115 Entretien avec un ancien orpailleur à Agadez, novembre 2020.
  - 116 Entretien avec un orpailleur à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 117 Entretiens avec des orpailleurs à Djado, juillet 2022.
  - 118 Entretien avec un orpailleur à Djado, juillet 2022.
  - 119 Entretiens avec des orpailleurs à Djado et à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 120 Entretien avec un chef d'équipe à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 121 Entretien avec un orpailleur à Djado, juillet 2022.
  - 122 D'autres sites aurifères dans la région d'Agadez au Niger sont situés relativement près de grandes villes, comme ceux aux alentours de Tabelot, à 120 kilomètres d'Agadez.
  - 123 Entretien avec un orpailleur à Djado, juillet 2022.
  - 124 Ibid.
  - 125 Entretiens avec des orpailleurs à Djado et à Tchibarakaten, au Niger, et à N'Tahaka et N'Abaw (zones éloignées), au Mali, juillet et août 2022.
  - 126 Entretiens avec des orpailleurs à Djado et à Tchibarakaten, juillet 2022.
  - 127 Entretien avec Rhoumour Ahmet Tchilouta, juillet 2022.

- 128 Ibid. ; entretiens avec des orpailleurs à Tchibarakaten, juillet 2022.
- 129 Entretien avec un orpailleur à Djado, juillet 2022.
- 130 Entretien avec un orpailleur à N'Tahaka, août 2022.
- 131 Entretien avec un orpailleur à N'Tahaka, août 2022.
- 132 Ibid.
- 133 Entretiens avec des orpailleurs à Djado, à Tchibarakaten et à N'Tahaka, juillet 2022.
- 134 Entretien avec des orpailleurs à Tchibarakaten, juillet 2022.
- 135 Entretiens avec des professionnels de la santé à Tchibarakaten, juillet 2022.
- 136 Entretien avec Rhoumour Ahmet Tchilouta, juillet 2022.
- 137 Laurent Gagnol, Rhoumour Ahmet Tchilouta et Abdoukader Afane, Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger, *Revue internationale des études du développement*, 249, 2022, 2 septembre 2022, <http://journals.openedition.org/ried/1123>.
- 138 Luca Raineri, Gold mining in the Sahara-Sahel: The political geography of state-making and unmaking, *International Spectator*, 55:4, 2020, 100-117, <https://doi.org/10.1080/03932729.2020.1833475>.
- 139 Remarques de la ministre des Mines en novembre 2022, Présidence de la République du Niger : [Tchibarakaten], petite oasis située à la frontière nigéro algérienne (450 km d'Arlit), et centre par excellence d'orpaillage depuis 2014, a été l'objet d'une visite de travail de la ministre des Mines, post Facebook, 14 novembre 2022, [www.facebook.com/watch/?v=686834422787968](https://www.facebook.com/watch/?v=686834422787968).
- 140 Entretien avec Abdoukader Afane, janvier 2023.
- 141 Entretien avec Laurent Gagnol, décembre 2022.
- 142 Entretiens avec des orpailleurs à Djado, juillet 2022.
- 143 Emmanuel Grégoire et Laurent Gagnol, Ruées vers l'or au Sahara : L'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Air (Niger), *EchoGéo, Sur le Vif*, 19 mai 2017, <http://journals.openedition.org/echogeo/14933>.
- 144 La plupart des personnes interrogées n'avaient jamais entendu parler d'ORSASO, dont des membres de haut rang du Comité de gestion de Tchibarakaten et un ancien directeur de la SOPAMIN.
- 145 Décret n° 2017-628/PRN/MM du 20 juin 2017 modifiant et complétant le décret n° 2006-265/PRN/MM/E du 18 août 2006 fixant les modalités d'application de la loi minière, article 46, [www.service-public.ne/sites/default/files/2020-12/arretes.ordonnance%20ministere%20mine\\_0.pdf](http://www.service-public.ne/sites/default/files/2020-12/arretes.ordonnance%20ministere%20mine_0.pdf).
- 146 Entretien avec un ancien directeur de la SOPAMIN, mars 2023.
- 147 Entretien avec le président du Comité de gestion de Tchibarakaten, juillet 2022 ; entretien avec le secrétaire général du Comité de gestion de Tchibarakaten, janvier 2023.
- 148 Perspectives partagées par les participants lors de l'atelier de validation à Lagos, au Nigéria, décembre 2022.
- 149 Entretien avec un membre de l'unité de gendarmerie de Tchibarakaten, juillet 2022.
- 150 Entretien avec Rhoumour Ahmet Tchilouta, juillet 2022.
- 151 Perspectives partagées par les participants lors de l'atelier de validation à Lagos, au Nigéria, décembre 2022.
- 152 Laurent Gagnol et Rhoumour Ahmet Tchilouta, L'orpaillage au Sahara : Un défi pour la stabilité des États, *Politique étrangère*, 2021, 187-200, <https://doi.org/10.3917/pe.214.0187>.
- 153 Julia Stanyard, Thierry Vircoulon et Julian Rademeyer, The grey zone: Russia's military, mercenary and criminal engagement in Africa, *GI-TOC*, février 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/russia-in-africa/>.
- 154 Perspectives partagées par les participants lors de l'atelier de validation à Lagos, au Nigéria, décembre 2022 ; voir aussi Laurent Gagnol, Géraud Magrin et Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Chami, ville nouvelle et ville de l'or. Une trajectoire urbaine insolite en Mauritanie, *L'Espace Politique*, 38:2, 2019, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6562>.



**Crédits d'images**

**Page**

Rhoumour Ahmet Tchilouta.....	Couverture
GI-TOC .....	4
GI-TOC .....	7
GI-TOC .....	10
Rhoumour Ahmet Tchilouta.....	12
GI-TOC .....	14
Rhoumour Ahmet Tchilouta.....	20
Rhoumour Ahmet Tchilouta.....	21
GI-TOC .....	24

Cette publication est financée par



UNION EUROPÉENNE



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteure et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères.

## À propos de l'auteure

Alice Fereday est analyste principale à l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée. Elle effectue des recherches sur les économies illicites et les dynamiques du crime organisé au Sahel, notamment le trafic de migrants et la traite de personnes au Niger et au Tchad. Alice Fereday est diplômée de la City University London, de l'université Panthéon Sorbonne et de l'université Paris Dauphine.

## Remerciements

L'auteure tient à remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail de recherche. Ses remerciements sincères s'adressent tout particulièrement à ceux qui ont effectué la collecte de données et la recherche de terrain au Niger et au Mali pour leur travail excellent ayant permis d'obtenir des données actualisées, nuancées et granulaires, sans lesquelles ce rapport n'aurait pas pu être rédigé. Il s'agit notamment de Rhoumour Ahmet Tchilouta, du BSECA et de plusieurs autres chercheurs estimés qui ne peuvent être nommés ici pour des raisons de sécurité et de confidentialité. L'auteure remercie également les experts et les chercheurs qui ont pris le temps de partager leurs connaissances sur l'EMAPE et ceux qui ont aimablement accepté de réviser ce rapport, entre autres Flore Berger, Laurent Gagnol, Livia Wagner et Marcena Hunter. Enfin, un remerciement particulier à Tasnim Abderrahim pour son aide dans la recherche préliminaire, ainsi qu'à Lucia Bird, à Matt Herbert et à Mark Micallef pour leur soutien et leurs conseils sur ce projet.



**OCWAR-T**

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par

**ISS** | INSTITUT D'ÉTUDES  
DE SÉCURITÉ

**GLOBAL INITIATIVE**  
AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME